



# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 MAI 2011

Direction des Affaires Générales,  
du Juridique et du Contentieux  
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité  
Unité Conseil municipal  
AC/SM/MB

Le vendredi 13 mai 2011 à 14 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 6 mai 2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

\*\*\*

## SEANCE DE QUESTIONS ORALES – 14 heures

**Monsieur le Maire** : Nous commençons avec une question-débat concernant le Port Vauban. Je donne la parole aux groupes pour qu'ils posent leur question, et Monsieur GONZALEZ apportera la réponse.

### GRUPE MAJORITE

Question :	Avec débat
Rubrique	<b>PORT VAUBAN</b>
Texte	<p><b>Monsieur BIGNONNEAU</b> : <i>Ces 30 dernières années, l'activité nautique de notre ville est devenue une activité économique particulièrement importante, tant sur le plan de l'emploi que sur le plan de l'activité commerciale.</i></p> <p><i>Pour mémoire, sur 22 km de côtes, notre Commune accueille 5 ports dont 3 associatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Port de la Salis : 230 anneaux ;</li><li>- Port du Croûton : 400 anneaux ;</li><li>- Port Abri de l'Olivette : 43 anneaux ;</li></ul> <p><i>et 2 ports amodiés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Port Gallice : 470 anneaux ;</li><li>- Port Vauban : 1642 anneaux.</li></ul> <p><i>Le Port Vauban a été amodié après avoir été financé par des investisseurs privés, il y a 40 ans déjà, et la gestion en a été alors confiée à la SAEM du Port Vauban.</i></p> <p><i>Dans 10 ans au plus tard, toutes les infrastructures seront remises à la Ville d'Antibes.</i></p> <p><i>Durant ces dix prochaines années, quel projet d'ensemble peut permettre une rénovation et éventuellement une extension pour les petites unités, pour la grande plaisance, pour les croisières et tout cela dans le cadre du développement durable ?</i></p>

### GRUPE « PS ET LES VERTS »

Question	Avec débat
Rubrique	<b>REAMENAGEMENT DE L'ANSE SAINT ROCH</b>
Texte	<p><b>Monsieur AUBRY</b> : <i>Monsieur le Maire,</i></p>

Nice Matin du 9 avril indique : la Municipalité a présenté son projet de réaménagement de l'anse st Roch.

Nous nous étonnons d'apprendre qu'à cette présentation par le Premier adjoint, président de la SEM Port Vauban, « les curieux étaient nombreux » mais nous constatons que les élus n'avaient pas été invités.

Au Conseil municipal du 21 janvier 2011, alors que ce point n'était pas à l'ordre du jour :

- Vous avez reconnu que le projet de rénovation – extension n'avait pas été présenté aux élus et vous vous êtes engagé à le présenter ;
- Vous avez dit, je cite : « C'est un projet avant tout de rénovation du port ; c'est la première des choses que nous voulons, c'est la rénovation, le port a quarante ans, il est normal qu'après une quarantaine d'années on le rénove, on le modernise..... Ensuite il y a l'extension mais ce n'est pas une extension simplement pour la grande plaisance, il doit y avoir aussi une extension qui se fasse par port à sec ou par port à anneaux pour les petites unités de 5 à 10 m, c'est un projet global que nous vous présenterons et non pas focalisé sur une extension. Une extension est intéressante, pour qu'elle protège des coups de mer la partie du Fort Carré qui s'érode au fur et à mesure. L'important à mes yeux c'est que l'on rénove le port Vauban. Si on peut faire une extension limitée et qui ne touche rien à l'écologie et qui permet en même temps de protéger la partie de l'autre côté du Fort Carré, tant mieux. S'il y a le moindre problème sur le plan écologique, sur le plan de l'environnement, on ne le fera pas ».

Le projet que nous découvrons, par Nice Matin, est d'une autre ampleur que ce que vous sembliez dire lors de ce Conseil municipal et semble plus orienté vers la grande plaisance et les croisiéristes.

Nous demandons que le projet détaillé de cette rénovation-extension ainsi que les études réalisées et annoncées par Nice Matin, soient présentés aux élus.

**GROUPE « LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE POUR ANTIBES JUAN LES PINS »**

Question	Sans débat
Rubrique	<b>LE PROJET D'EXTENSION DU PORT VAUBAN</b>
Texte	<p><b>Monsieur PIEL</b> : Ce sera très court puisque c'était une question sans débat.</p> <p><i>Monsieur le Maire,</i>  <i>Nous avons découvert avec stupeur et inquiétude, dans la presse locale, le projet d'extension du port Vauban.</i>  <i>Pourtant, vous aviez renoncé au centre mondial de la plaisance mais il faut croire que les intérêts des privilégiés du quai des milliardaires comptent plus que ceux des Antibois et des Antibois.</i>  <i>Nous souhaiterions connaître le projet de la SEM, son état d'avancement, la date de la concertation publique, le coût, les financeurs, etc.</i></p> <p>J'ai vu que l'on avait un dossier sur nos pupitres, je l'ai feuilleté rapidement, cela ne répond pas à nos questions.</p>

**Monsieur le Maire :** Jean-Pierre GONZALEZ va essayer d'apaiser vos craintes et vos inquiétudes et vous donner la réponse la plus claire possible.

Comme nous n'avons jamais fait de présentation projetée dans le cadre des questions orales, nous avons décidé tous les deux de ne pas en faire, pour ne pas modifier les règles que nous avons établies ensemble. Néanmoins, vous avez un document sur votre bureau et Jean-Pierre GONZALEZ va vous le commenter.

**Monsieur GONZALEZ :** Merci Monsieur le Maire. Effectivement le Port Vauban a 40 ans, dans sa configuration actuelle. Il a été imaginé au début des années 1960 et construit en 1971 grâce à des fonds privés, soit 1 700 anneaux de 4 à 180 mètres répartis entre 750 amodiataires, l'Association des Pêcheurs Plaisanciers, le Yacht Club, le Club Nautique, les pêcheurs professionnels, le CREPS et 200 places de panes en location.

Je vous précise cela car le port n'est pas seulement un port de grande plaisance, il abrite de nombreuses associations sportives ou professionnelles.

Il est devenu au fil des années, un atout économique important pour notre ville générant actuellement un millier d'emplois directs et d'autres emplois induits avec la création de 170 établissements liés à l'activité nautique autour du Port (source : CCI 2008).

On doit sa création à quelques visionnaires dont Camille RAYON et c'est aujourd'hui près de 500 millions d'euros qu'il faudrait investir pour construire cette même infrastructure.

Bien sûr, la Ville n'a pas mis un centime dans ces investissements.

Or, ce port amodié en 1971 doit revenir à la Ville d'Antibes, 50 ans après, soit dans 10 ans exactement. Ayant cette date de retour à l'esprit, la SAEM de Gestion du port Vauban a entrepris une étude de restructuration mesurée du port dont les principaux objectifs sont d'ouvrir l'enceinte portuaire sur son environnement, conforter l'activité économique du site et procéder à une rénovation et à un embellissement.

Quels projets pour le port Vauban ?

L'étude a porté sur :

- la création d'une large promenade de 2, 5 km avec 2 passerelles, l'une reliant le Quai Pierre Merli au Môle Nord permettant un passage direct vers le Fort Carré et la promenade qui contournera le Fort Carré pour revenir ensuite vers le vieux port en passant à nouveau sur un enjambement au dessus de l'entrée principale du port qui sera reconditionnée dans les 2 mois qui viennent, avec un nouvel appareillage de parking ;
- une rénovation des sols et un embellissement avec une végétalisation méditerranéenne, en atténuant l'impact visuel des places de stationnement ;
- un port à sec automatique capable de recevoir 200 unités de 4 à 9 mètres, qu'il faut rapprocher d'une liste d'attente de plus de 400 demandes actuellement ;
- une extension du Quai Camille Rayon avec la création d'une vingtaine d'anneaux supplémentaires et la possibilité d'accueillir les navires de croisières. Cette extension pourrait également protéger le littoral à hauteur de l'anse du Fort Carré avec la création d'une petite plage de sable à l'entrée d'Antibes ;
- en face du Parking du Pré aux Pêcheurs et de sa nouvelle esplanade, pourrait être aménagées des cellules commerciales, une trentaine ou une quarantaine, ayant un lien avec les activités maritimes.

Conscient de la complexité administrative de ce projet implanté sur le Domaine Maritime, nous avons souhaité sectoriser cette étude avec un planning prudent puisqu'il sera étalé sur 10 à 12 ans, si toutefois il se fait dans cette configuration car bien entendu, ce sera soumis à concertation, ce sera soumis aux procédures administratives, au filtre de ceux qui ont en charge la responsabilité écologique au niveau départemental et national. Je vous dis de suite que nous ne nous battons pas. Si l'on nous dit que c'est impossible de le faire écologiquement, on ne le fera pas.

C'est un engagement qui est pris et qui est, je crois, le simple bon sens.

Une première concertation a eu lieu avec les professionnels et les associations du Port, ainsi qu'avec la presse spécialisée. Les réactions ont été très positives dans leur ensemble, même si tout le monde est bien conscient des difficultés à dépasser pour atteindre les objectifs cités plus haut.

Le coût global estimé de tous les investissements est de l'ordre de 220 millions d'euros et excepté les travaux d'embellissement et de rénovation à la charge de la SAEM de Gestion, soit 5 à 8 millions d'euros, tous les autres travaux dits "lourds", soit plus de 210 millions d'euros, devraient pouvoir être pris en charge, comme il y a 40 ans, par des investisseurs privés.

Toutes ces études seront accompagnées d'une charte de l'environnement qui devra être respectée pour envisager un port rénové, animé et tout cela, dans le cadre du développement durable.

A ce propos, je rappelle que depuis 6 ans, le Port Vauban hisse le Pavillon Bleu d'Europe et s'inscrit dans une démarche environnementale avec l'opération "Ports Propres."

**Monsieur le Maire** : C'est une question-débat. Toute personne qui veut prendre la parole, le fait de manière la plus succincte et la plus précise possible.

**Monsieur AUBRY** : Monsieur le Maire, nous découvrons effectivement plus en détails ce projet et nous vous en remercions. J'ai feuilleté le dossier qui nous a été laissé sur nos pupitres.

Effectivement, dans ce projet, pour ce qui est de l'aménagement de l'anse Saint Roch, il y a pas mal de choses intéressantes, notamment le fait d'avoir des promenades avec des passerelles, c'est sympa pour le port, c'est intéressant pour les antibois et les touristes, ça va.

Pour ce qui est du port à sec, c'est très bien parce qu'il faut quand même reconnaître que sur la Côte d'Azur nous avons une superficie de port très important et que ces ports sont surtout des garages à bateaux, bateaux qui restent souvent immobiles là, la quasi-totalité de l'année. C'est un véritable problème dans la gestion de notre littoral.

Pour ce qui est de l'anse Saint Roch, sous réserve de détails que je n'aurais pas vus puisque je viens de voir ce dossier, il y a pas mal de choses intéressantes qui peuvent être approfondies, discutées. Je pense que sur certains points, après discussion il peut y avoir consensus.

Pour ce qui est de l'extension du quai "des milliardaires" ou "Camille Rayon", là nous ne sommes pas du tout satisfaits de ce que nous voyons, nous sommes même plutôt inquiets. Parce qu'il s'agit quand même d'un doublement de la longueur de ce quai. On ne peut pas appeler cela une extension mesurée. Ou alors on mesure la longueur qui est effectivement longue mais ce n'est pas modéré.

C'est une extension sur le large, sur la mer, on sort nettement de l'anse Saint Roch. Il peut y avoir effectivement des problèmes écologiques avec les herbiers de posidonies, mais pas seulement. Ce projet prétend protéger de l'érosion une partie du Fort Carré, il faut savoir que dès que l'on fait un aménagement sur le littoral, il peut à la rigueur protéger de l'érosion une partie du littoral mais aggraver les choses ailleurs, il déplace le problème pour l'aggraver.

Que ce soit un projet qui soit écologiquement acceptable, j'ai des gros doutes. Sur l'opportunité de rajouter une vingtaine d'anneaux, de gros anneaux, on a bien compris que ce n'était pas pour des petites unités, on peut se poser la question, le quai actuellement est assez grand, le port Vauban est quand même le premier port de plaisance d'Europe, vous vous en félicitez, on peut se demander : que voulez-vous de plus ? le plus grand du monde ? etc. Là, on va vers la course à la démesure.

Donc, au-delà et en dehors de l'anse Saint Roch, cela nous paraît déraisonnable d'envisager des extensions importantes. Nous qualifions cette extension d'importante. Cela nous rappelle l'ancien projet à l'époque de votre prédécesseur.

Pour les croisiéristes, il est vrai qu'il y a un marché. Je comprends que certains veuillent capter une partie de ce marché, les communes portuaires des Alpes-Maritimes sont évidemment en concurrence sur ce marché. On peut se poser la question s'il est pertinent ou non de chercher à attirer ce marché ? Sachant que l'on peut attirer des touristes par d'autres moyens. Les touristes ne sont pas que des croisiéristes.

Si l'on additionne tous les tourisms, il y a un moment où il va y avoir saturation d'Antibes. Lorsqu'il y a trop de monde, les gens commencent à partir. C'est ça aussi le développement.

Je vois d'après le projet, que vous prévoyez carrément de pouvoir accueillir deux bateaux de croisière. Si j'ai bien vu... un serait au niveau de l'actuelle fin ou terminaison du quai, et un autre – c'est sur le document distribué, nous n'avons pas la projection, à vue de nez, j'ai quand même une formation de géographe et j'arrive à voir les choses – je vois une unité extrêmement importante qui serait, d'après ce dessin, à l'actuelle terminaison du quai des milliardaires, telle qu'elle était.

On peut aussi se dire est-ce qu'il n'est pas possible d'accueillir éventuellement, si vraiment vous tenez à ce marché des croisières, un navire de croisière sans extension majeure de ce quai. Là c'est vraiment un projet qui reste un peu teinté par le siècle dernier, siècle où l'on pensait que l'on pouvait faire tout plus grand et sans jamais de limite, et qu'au XXI<sup>ème</sup> siècle, il faut voir les choses de façon plus raisonnée et parfois plus modeste.

Le port Vauban est un excellent outil, nous ne sommes pas contre ce port, bien au contraire, c'est un attrait pour le tourisme, c'est une source de revenus pour une partie non négligeable des habitants d'Antibes mais il faut veiller à ne pas trop en faire et éviter les tendances vers la folie des grandeurs qui tient quand même de l'idéologie productiviste du siècle dernier.

Je vous remercie.

**Madame RAVEL** : Monsieur le Maire, vous nous faites remarquer que l'activité nautique de notre Ville est devenue une activité économique particulièrement importante tant sur le plan de l'emploi que sur le plan de l'activité commerciale, qui pourrait vous contredire ?

Plus d'une centaine d'entreprises et des milliers d'emplois dépendent directement de l'activité nautique. Toute extension sera sans aucun doute génératrice de nouveaux emplois et de retombées économiques supplémentaires.

Nous rejoignons en quelque sorte Monsieur Gilles DUJARDIN qui proposait en 2003 déjà et pour les mêmes raisons, une extension du port Vauban.

L'Union d'Antibes Juan-les-Pins souhaite un débat ouvert qui débouche sur des propositions concrètes. Nous connaissons votre engagement pour le développement durable et sommes convaincus que vos propositions intégreront toutes les contraintes qui lui sont liées.

Effectivement, la rénovation et l'extension du port Vauban sont nécessaires pour pallier le manque important de places de port en région PACA.

C'est une nécessité incontournable qui n'a que des avantages pour la Ville, de même que pour les utilisateurs et professionnels. Nous attendons de ce projet qu'il soit suffisamment novateur et ambitieux pour que ces efforts soient conséquents et durables.

Si votre réflexion par le biais d'une commission de travail et/ou étude est ouverte à l'ensemble des groupes de notre assemblée, sachez Monsieur le Maire que nous serions ravis d'y participer.

Je vous remercie.

**Monsieur PIEL** : Nous avons bien conscience que l'on ne peut pas laisser aujourd'hui le port tel qu'il est et qu'il y a beaucoup d'améliorations à y apporter. D'ailleurs, je crois que le fait que nous sommes à dix ans de la fin de la concession devrait obligatoirement amener ces améliorations. Jusque-là nous sommes d'accord.

Là où nos chemins se quittent c'est qu'effectivement, vous avez parlé de 220 millions d'euros d'investissement. Ce n'est pas la Ville qui va les amener, nous ne sommes pas capables de faire un parking ou un palais des congrès. Heureusement si j'ose dire, que ce n'est pas la Ville qui va payer des 220 millions, et de fait, à l'issue des 10 ans on va repartir pour une concession de 40 ou 50 ans puisqu'il y aura des partenaires privés et assez riches pour investir dans ce port et en particulier ce que vous appelez "l'extension" mais qui est plus qu'une extension, du quai des milliardaires "Camille Rayon".

C'est essentiellement cela le débat, ce n'est pas les passerelles, le fait que l'on mette des essences provençales ou méditerranéennes, tout ça nous convient, y compris d'ailleurs que l'on traite beaucoup mieux la question de la récupération des huiles, des déchets etc. qu'aujourd'hui dans le port.

Vous avez évoqué l'écologie en disant "s'il y a un problème". Je pense qu'il y a toujours les cymodocées à l'endroit où elles étaient par le passé. En tout cas le Professeur MEINESZ n'a pas aujourd'hui les études qu'il a faites pour d'autres algues qui étaient nocives, toxiques. On montrait qu'il y avait bien ces algues-là - les cymodocées et pas les posidonies - qui servent à nourrir essentiellement la faune maritime.

On sait aussi qu'il y a au fond, très près du bord, tout le long et y compris là où devrait se faire une plage de sable... je pense qu'il n'y a pas encore eu d'études avec la question du courant ligure qui pourrait amener sur cette plage de sable des choses pas très sympathiques.

Je crois qu'il est bien que l'on ait ce dossier, je n'ai pas très bien compris qui l'a réalisé, si c'est la SEM ou la Ville d'Antibes, puisqu'il est au nom de la Ville d'Antibes. Ce serait peut-être bien que l'on sache qui a travaillé sur ce dossier. Il n'y a aucune indication.

Pour notre part nous serons opposés à l'extension, nous sommes preneurs de tout ce qui peut améliorer le port aujourd'hui. Vous dites qu'il y a 400 demandes en attentes, c'est vrai, c'est important, il y a 2 000 demandes de logements sociaux en attente, je crois qu'il faut, peut-être, relativiser ces 400 demandes, vous voyez ?

Les ports secs existent, ils fonctionnent. Ils ne sont pas obligés d'être sur le littoral, ils peuvent être situés dans l'arrière pays. C'est un peu cela que je voulais dire.

Quant au développement durable. On est sur 12 ans. Dans 12 ans je ne sais pas ce qu'il en sera du pétrole. Je n'ai d'ailleurs pas encore vu des yachts de cette importance carburer à des énergies propres, ça n'existe pas. Ça n'existe pas ! Il n'y en a pas.

Donc, est-ce que là nous allons dans le volet "écologie" ? je pense que la question de l'énergie qui serait gaspillée par ces bateaux, qui restent quand même à quai plus que les trois quarts de l'année mais qui gaspillent à ce moment-là de l'énergie, parce qu'en restant à quai il y a des choses qui tournent, je ne vois pas trop l'intérêt écologique... on part de loin. Disons qu'au niveau de l'écologie il y a un passif très important si on prend les choses en l'état.

Tout dernier point, les croisières, oui ! Je pense qu'il y a un vrai marché au niveau du tourisme. Je pensais, mais je suis trop naïf, que 10 ans, c'est rien 10 ans, on allait récupérer ce quai et qu'on allait en faire un vrai quai pour les croisières, pour que ces bateaux puissent venir stationner-là, que les gens puissent être pris en charge, cela demande une infrastructure : plusieurs croisiéristes, les bus, les parkings etc..

Là, je crois que l'on avait de quoi travailler correctement. Ce n'est pas le choix qui est fait, on cumule.

Je ne pense pas que ni la commune, ni le port, ni la mer, ni le littoral puissent supporter ce cumul, entre des "nouvelles grandes unités" – évidemment il y en aura toujours des grandes unités, nous n'en doutons pas – et la croisière.

A la fin peut-être que s'il y a un choix, en tout cas pour nous c'est la croisière, mais s'il y a un choix, que nous ne partagerons pas, car ce sont ceux qui payent qui seront choisis et ce n'est certainement pas les croisiéristes qui vont payer ce quai, c'est bien ceux qui vont garer-là leur bateau pour, à mon avis, un ego plutôt disproportionné.

Voilà.

**Monsieur le Maire** : Jean-Pierre GONZALEZ fait une réponse globale.

**Monsieur GONZALEZ** : Effectivement, j'ai entendu Monsieur AUBRY, M. PIEL et Mme RAVEL.

Mme RAVEL qui, au nom de son groupe, considère que le projet est globalement satisfaisant sous réserve de concertation, de résolution des problèmes écologiques ; Messieurs AUBRY et PIEL sont plutôt satisfaits du projet hors l'extension, donc je ne vais pas parler de la satisfaction, je vais parler de l'extension, si vous le voulez bien.

Je vous confirme que ce document a été fait par la SEM et à l'intérieur de la SEM bien entendu, nous l'avons montré aux services de la Ville pour consultation car c'est une étude, un projet.

J'ai, bien entendu, montré le projet à Monsieur le Maire il y a déjà un ou deux mois alors qu'il se finalisait, mais c'est vraiment un projet.

Pour l'extension, nous l'avons mesurée parce que ce n'est pas simplement l'extension du quai "Camille Rayon", c'est l'extension du quai "Rambaud" et du quai "Camille Rayon". Donc, vous voyez que c'est une extension très mesurée finalement.

Après je peux comprendre vos craintes en ce qui concerne d'abord l'écologie. L'écologie comme je l'ai dit, nous avons fait bien sûr des sondages et surtout des repérages pour les posidonies, apparemment il n'y en a pas. Je dis bien "apparemment".

Nous verrons lorsqu'il s'agira de faire un projet réel, s'il est possible de le monter à partir de ce dessin ou pas. Sur le plan de la faisabilité, ce sont tous les services des Affaires Maritimes, la DREAL, et Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France aussi, qui nous diront "oui vous pouvez l'envisager" ou "non vous ne pouvez pas l'envisager".

Pourquoi nous faisons cela ? Simplement par goût de grandiloquence ou de grandiose ? pas du tout !

Parce que justement, le quai de croisière que nous voulons faire en bout du port, un seul quai de croisière car le second est amodié encore pendant 10 ans et ensuite, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, les infrastructures du port, aujourd'hui s'il fallait les faire, imaginez qu'il y a 40 ans, les mêmes remarques aient été faites par le Conseil municipal en place et par les personnes qui voulaient faire ce projet, et que ce projet n'ait pas été fait, aujourd'hui pour faire le même port il faudrait près de 500 millions d'euros c'est-à-dire ce serait infaisable par la Ville bien sûr.

Aujourd'hui, au bout de 50 ans, dans 10 ans, ce port reviendra à la Ville, c'est-à-dire que 500 millions d'infrastructures reviendront gratuitement à la Ville ! et oui ! on le tourne comme on veut, c'est la réalité.

La Ville bénéficiera d'un investissement de 500 millions d'euros comme elle bénéficiera à terme du palais des congrès après le bail emphytéotique, des bâtiments qui vont avec. Il faut faire un peu d'économie pour le savoir et pour le comprendre aisément. Je suis persuadé que vous l'avez compris.

Donc, l'extension a pour but d'établir un quai de croisière, financé par le privé car c'est la seule condition, mis à disposition des croisières pendant une cinquantaine de jours par an, pour des bateaux de moyenne taille car nous ne voulons pas sur Antibes des bateaux très importants qui déversent deux à trois mille personnes avec tous les bus qui vont avec et qui encombrent la voie.

Donc cela veut dire que les croisières que nous accepterions seraient des croisières jusqu'à 800 ou 900 passagers, donc des bateaux jusqu'à 250 mètres de long et pas plus.

Voilà pour un futur quai de croisière éventuel, si toutes les procédures sont passées et s'il y a un accord global sur ce projet qui se fait. Et en ce qui concerne les places nouvelles elles ne seront qu'au nombre de 20, ce sera une extension mesurée.

Vraiment, par rapport aux 700 places dans le port d'Antibes, 20 places supplémentaires ne représentent pas une extension démesurée. Comme quelqu'un tout à l'heure l'a comparé au Centre mondial de la plaisance, c'est totalement incomparable ! Je vous rappelle que ce Centre mondial de la plaisance allait pratiquement de la Siesta jusqu'au Fort Carré. Là nous parlons de 450 m<sup>2</sup> et avec pour effet d'essayer de protéger le bord de mer où les coups de mer font le plus de dégâts car c'est avant tout à cet endroit que la route est coupée.

Et si nous pouvons faire, après les premiers avis que nous avons eus, une petite plage dans l'anse du Fort Carré, nous essaierons de le faire. C'est une proposition.

Si les choses peuvent se faire et si tout le monde est d'accord, cela se fera, si cette extension ne peut pas se faire, on l'abandonnera mais on se dira que ce sera dommage pour l'économie.

Il faut savoir qu'un port de grande plaisance ce n'est pas simplement des bateaux, c'est pas simplement de l'énergie, renouvelable ou pas, c'est aussi de l'emploi. La grande plaisance sur le port d'Antibes représente 500 personnes, d'équipages, qui vivent pratiquement à l'année, dans le Vieil Antibes et qui sont devenues des résidents de la Ville d'Antibes.

**Monsieur le Maire** : Merci.

**Monsieur AUBRY** : Autre point pour ce qui est de l'écologie, je rappelle qu'il y a une zone Natura 2000 à cet endroit, et qu'Antibes est opérateur de cette zone.

**Monsieur le Maire** : Ce que vous avez cité tout à l'heure, sur ce que j'ai dit antérieurement reste totalement vrai. Ce qui pour moi est primordial c'est de ne pas se trouver dans une zone totalement désertifiée, d'un patrimoine mal mis en valeur, et avec un parc à bateaux en face.

Donc, la promenade, sur laquelle quand même on travaille depuis plusieurs années - si on a acheté le Fort Carré et la colline, on l'a remise au Conservatoire du Littoral, si on a rénové les remparts et en particulier le Bastion St Jaume, si on a réfléchi à un parcours entre les deux, c'est bien de ce parcours-là qu'il s'agit, aujourd'hui dans une réflexion. Pourquoi mettre des voitures en face des bateaux alors que l'on pourrait mettre les voitures dessous et trouver des solutions lorsque le parking du Pré aux Pêcheurs sera terminé, faire une promenade de grande qualité.

Ce sont des éléments à mes yeux essentiels. Un autre élément m'inquiète, c'est l'érosion persistante sur la partie Siesta-Fort Carré. Cette érosion, on le sait, on y réfléchit ensemble avec Eric PAUGET et Eric CIOTTI, on voit très bien que la véritable solution est une barre en mer dont le montant sera de l'ordre de centaines de millions d'euros. Je ne vois pas l'Etat nous dire "je vais vous donner x millions d'euros". Il mettra des rochers, il protégera, fera des aménagements, mais on ne fera pas la barre en mer.

La question qui s'est immédiatement posée c'est de savoir si on peut protéger.

Il y a deux façons de le faire : monter une digue qui part d'un espace entre le Fort Carré et la Siesta, et puis pousser la digue qui est au-dessus. Quel est l'élément le plus efficace ? Aujourd'hui d'après les premières études qui ont été faites à partir du travail de l'Atelier Littoral c'est plutôt l'extension en haut qui sera protectrice, qu'une digue latérale. C'est un point, mais il mérite d'être affiné.

Le deuxième point c'est que je l'ai dit, et Jean-Pierre GONZALEZ vient de le redire, il n'est pas question d'être dans une politique environnementale qui se dégrade. Si cette extension qui ne sera jamais financée par la Ville d'Antibes, peut être réalisée avec un plus, qui est le croisiériste, on le fait payer par ceux qui mettront leur bateau sur cette extension du quai, cela me paraît être une opération raisonnable.

Donc, je dirai qu'il y a deux éléments. Un élément sur lequel nous travaillons ensemble et j'invite tous les groupes à faire des remarques, des propositions, et Jean-Pierre GONZALEZ est aussi là pour travailler avec les architectes de la Ville pour voir ce que l'on peut améliorer, modifier, organiser, sur le port en tant que promenade touristique et culturelle, économique, mise en valeur du patrimoine etc. sur le port lui-même.

Quant à l'extension, je pense que sa première mission c'est de protéger notre littoral. Si elle protège et si elle permet aux croisiéristes d'arriver, très bien. Comment doit-on le financer ? vous l'avez dit Monsieur PIEL, ce n'est pas la Ville d'Antibes qui va investir dans ce projet. Donc, la seule idée c'est : est-ce que cette extension est efficace pour éviter l'érosion ? Est-ce qu'elle dégrade ou non l'environnement ? Si elle protège et qu'elle ne dégrade pas l'environnement c'est plutôt une bonne idée. Si elle protège mal et qu'elle dégrade l'environnement, c'est une très mauvaise idée.

Considérez qu'il y a deux éléments dans cette présentation, avec l'élément majeur qu'a rappelé Jean-Pierre GONZALEZ, qu'on doit tous garder en tête, et peut-être les plus jeunes d'entre vous, dans dix ans, la ville reçoit 500 millions d'euros. Elle reçoit un port. Quand elle le recevra, elle se trouvera dans une situation je l'espère financière et équilibrée.

Elle pourra le gérer de la façon dont elle le souhaitera. Si à ce moment-là des bornes électriques apportent de l'alimentation, des équipements de ce type-là sur le port, si on peut continuer à progresser dans l'écologie, en sécurité, sur le plan environnemental et maritime, on aura fait un progrès supplémentaire.

Considérez ce document, et c'est ma conclusion, comme un travail incomplet, imparfait, et avec des informations qui doivent continuer à venir. Les deux informations sont : oui ! travaillons tout de suite sur la promenade et ensuite sur l'extension, pour qu'elle protège, qu'elle ne dégrade pas et qu'elle ne coûte rien à la Ville.

Si l'on garde à l'idée ces choses simples, je n'ai pas de tabous. Cela ne ressemble pas effectivement à ce que j'ai trouvé dans quelques tiroirs lorsque je suis devenu maire en 1995, et qui était un port qui s'étendait quand même de la Siesta au Fort Carré. Ce n'est pas tout à fait la même dimension, il me semble, avec cette extension dessinée par l'Atelier Littoral en disant voilà jusqu'où cela doit aller pour ne pas dégrader ni le paysage, ni le patrimoine.

Merci de ce débat, et à vos plumes et vos réflexions. Je charge s'il le veut bien, Jean-Pierre GONZALEZ de vous réunir pour que lorsque vous aurez d'autres propositions, on travaille un tout petit peu plus sur la partie qui semble aujourd'hui consensuelle.

La deuxième question avec débat est posée par l'Union pour Antibes Juan-les-Pins.

### **GROUPE « UNION POUR ANTIBES JUAN LES PINS »**

Question	Avec débat
Rubrique	<b>AMELIORATION DES ACCES DE PARKINGS</b>
Texte	<p><b>Madame RAVEL</b> : <i>Monsieur le Maire, Mes chers collègues,</i></p> <p><i>Malgré tous les efforts qui ont été réalisés pour inciter les automobilistes à prendre les transports en commun, notre ville dégorge de véhicules qu'elle n'arrive plus à accueillir.</i></p> <p><i>Il est vrai que les rotations des bus ne sont pas respectées, non sans explication, trafic oblige ; que bien souvent ces mêmes bus ne s'arrêtent pas car ils sont complets. D'où l'obligation pour beaucoup de personnes de prendre leur véhicule.</i></p> <p><i>Il est vrai que la ville, sous votre mandat, a créé de nouveaux parkings ; que celui du Pré aux Pêcheurs, celui de la salle de spectacles et celui du Palais des Congrès à Juan-les-Pins vont améliorer le stationnement dans notre commune.</i></p> <p><i>Cependant, nous craignons encore que, malgré la création de l'esplanade du Pré aux Pêcheurs et du Bastion Saint Jaume, des aires de stationnement, comme celle du Fort Carré, ne soient encore squattées au profit de manifestations pas très rentables, et ce, au détriment de l'intérêt public.</i></p>

*Il serait donc souhaitable de développer un système qui permette aux antibois de se rendre à un rendez-vous médical, de faire des courses, d'utiliser les services de la commune, sans avoir la hantise de ne pas trouver à se garer.*

*Nombreux sont en effet les résidents et les professionnels qui ne trouvent pas de parking à l'année, et/ou difficilement la journée, sans avoir à payer chèrement leur stationnement.*

*Ma question contient en fait plusieurs propositions en faveur de tous les habitants de notre Commune et de tous ceux et celles qui la font vivre quotidiennement :*

- *dans les zones bleues comme on en trouve dans certains quartiers de Nice par exemple, la police verbalise tout dépassement de la durée du stationnement, ce qui équivaut pratiquement au système d'horodatage en empêchant la présence de « voitures ventouses ». Par conséquent et pour les lieux non stratégiques, pourquoi ne pas rétablir le stationnement en zone bleue ?*
- *d'autre part, ne pourriez-vous pas, Monsieur le Maire, envisager la mise en service de cartes ou de vignettes de parking résidentiel moyennant une redevance forfaitaire mensuelle ?*
- *au regard des professionnels, ne pourriez-vous pas également vous inspirer des actions entreprises dans d'autres villes : cartes Sésame à Paris pour les commerçants, les artisans, les réparateurs, pour les soins à domicile... ?*

*Monsieur le Maire, je vous remercie pour votre réponse.*

Réponse :

**Madame DUMONT** : Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je vous rappelle qu'en 2003, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a adopté un **plan de déplacements urbains** dont le principal objectif était un rééquilibrage en faveur des **modes alternatifs à la voiture** et sur lequel le Conseil municipal s'est prononcé favorablement.

Ainsi, la Commune, par le biais des actions de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, a choisi, depuis de nombreuses années, de développer son **offre de transports en commun**.

A cet égard, le **réseau « Envibus »** attire de plus en plus de voyageurs (8 500 000 voyages par an) permettant à tous de se déplacer à des **conditions tarifaires accessibles**.

Récemment, le **réseau « Envibus »** a été mis à l'honneur avec trois actions majeures récompensées :

- le ticket à un euro ;
- la restructuration des lignes en concertation avec les habitants concernés et le renouvellement du parc des véhicules accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- la mise en place **d'un transport collectif à la demande « Ici Là »** (300 demandes par jour en moyenne).

Par ailleurs, je rappelle la volonté de la Municipalité de permettre à chacun de se déplacer dans les meilleures conditions de confort avec l'implantation d'un **bus-tram reliant le cœur d'Antibes à Sophia Antipolis**, projet d'envergure dont la concertation préalable vient de débuter. A cet égard, la construction de parcs relais à proximité immédiate d'un point d'accès au réseau de transport collectif sera étudiée.

Vouloir se doter de transports publics en site propre montre à quel point le déplacement des habitants d'Antibes est une préoccupation constante de la Municipalité et l'offre actuelle de transports en commun est donc une première réponse à la problématique du stationnement en centre ville.

**S'agissant du stationnement proprement dit**, pour ne parler que des places de stationnement hors voirie en centre ville, quelques chiffres utiles méritent d'être rappelés afin d'avoir une vision claire de l'offre sur le territoire de la Commune.

- **Avant 2006**, on comptait 95 places au parking de la Salis, 170 places au parking du Ponteil, 110 au parking de la Place Nationale, 29 places au parking du Chaudon, 33 places au parking des Chataigniers, 89 places au parking de la Porte Marine, 181 places aux parkings Lacan, 330 places au parking des Frères Oliviers, 1 040 places au parking du Port Vauban et 180 places pour celui de la Gare d'Antibes ; ce qui portait à **2 257, le nombre de places de stationnement en parkings souterrains et de surface.**

- **En 2006**, l'ouverture du parking de la Médiathèque a fait augmenter ce chiffre, le portant alors à **2 443.**

- **En 2010**, avec la récente ouverture du Parking Jean-Marie Poirier, ce sont 278 places supplémentaires qui ont été offertes à la population.

**Aujourd'hui, les Antibois disposent donc de 2 721 places de parking hors voirie dans le centre ville.**

Je vous rappelle, que toutes catégories confondues (voirie / hors voirie ; tous quartiers etc.), **la Ville compte 9 415 places de stationnement**, ce qui la met dans une moyenne haute nationale.

**De plus, d'ici à 2013, le futur parking du Pré aux Pêcheurs accueillera 600 places supplémentaires sur trois niveaux.**

Durant cette période transitoire d'attente de la livraison du parking du Pré aux Pêcheurs, la Municipalité veille à gérer l'afflux temporaire de personnes, accentué par l'arrivée de la saison estivale.

Nous avons ainsi décidé de mettre à disposition des aires de stationnement supplémentaires tel que le Parking Bouygues qui compte 320 places mais aussi, de favoriser l'utilisation du parking du Fort Carré (150 places), desservi par la navette gratuite.

A cette occasion, je tiens à vous préciser que, compte tenu notamment de leur fréquentation, les manifestations organisées sur ces sites ne me semblent pas vraiment contraires à l'intérêt public. Je vous rappelle pour mémoire le nombre de visiteurs de ces manifestations : Salon des Antiquaires : 25 000, le Festival International d'Images Sous Marines de l'Aventure : plus de 3 000 ou encore Antibes Yacht Show : 13 000.

L'adaptation passe également par le fait de continuer à encourager les riverains du Centre Ville à utiliser le parking Saint Roch, favorisant davantage le foisonnement. Il s'agit d'accentuer la complémentarité de ce parking qui compte 237 places et de parvenir à une meilleure rotation des véhicules.

Avec la construction du parking du Pré aux Pêcheurs et la piétonisation progressive du centre ville, notre Commune disposera d'une offre de places de stationnement répondant parfaitement à la demande.

En ce qui concerne plus précisément les questions posées à savoir le rétablissement des zones bleues dans certains secteurs, nous avons considéré que l'idée n'était pas inintéressante et pourrait s'appliquer dans des cas spécifique mais plutôt hors de l'hyper centre.

En effet, dans les centres de quartier il est parfois difficile de stationner à proximité des commerces souvent à raison des véhicules ventouses qui empêchent la rotation des véhicules.

Concrètement, une remise en place de la zone bleue nécessitera une redistribution des disques de comptage aux usagers demandeurs, non seulement cette idée sera intégrée aux démarches de réflexion que nous poursuivons actuellement dans le cadre d'études du plan de circulation du centre ville.

Ensuite, je voulais également vous préciser que nos parkings souterrains offrent des abonnements au mois et à l'année, que le stationnement sur voirie est une offre également crédible dès lors que l'on accepte le principe d'une redevance qui favorise la rotation des véhicules et je me suis notamment rapprochée de QPark qui proposera à terme, une fois que le Pré aux Pêcheurs sera terminé, d'avoir une interconnexion entre les trois parkings qui sont actuellement en délégation de service public.

Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : intervention ? Monsieur AUBRY.

**Monsieur AUBRY** : Monsieur le Maire, cette question a effectivement deux volets. D'après ce que j'ai compris il y a le problème des manques supposés ou réels des transports en commun, et le parking en centre ville, la voiture individuelle, considérée comme une alternative au manque de transports en commun.

Notre groupe est très très très favorable aux transports en commun, ce doit être une priorité essentielle et force est de reconnaître que le réseau Envibus même s'il y a eu une amélioration très nette par rapport à ce qui pré-existait n'est pas encore tout à fait suffisant, surtout si on y inclut la question des bus départementaux. Jusqu'à présent, on va dire qu'il y avait plein de lignes. Certaines de ces lignes, à l'usage, on été supprimées au profit d'un service Icilà qui reste confidentiel, qui n'est pas utilisé par une grande partie de la population, 300 par jour, c'est peu.

En tout cas, moi qui utilise les transports en commun, n'ayant pas de voiture, je n'utilise jamais ce service qui pose un problème car effectivement il faut prévoir, contrairement aux autres transports en commun.

**Monsieur le Maire** : Il faut téléphoner une heure avant.

**Monsieur AUBRY** : Non, si vous téléphonez une heure avant vous n'avez pas la place.

Je vais revenir sur les lignes plus importantes, plus structurées. Mme RAVEL parle de bus qui sont pleins, je pense qu'elle voit les bus 200 du Conseil Général qui sont effectivement souvent pleins, sinon il y a la ligne 1 qui est où il y a énormément de personnes dans ces bus, et des fréquences insuffisantes car souvent il faut attendre 25 minutes, 30 minutes quand même sur une liaison qui est importante dans la ville.

Et puis surtout qu'on voit le réseau et que l'on parle du cœur de ville, force est de constater qu'il n'y a pas de ligne de bus dans le cœur de ville, mise à part une navette qui est nettement insuffisante par rapport à ce cœur de ville. Il a une superficie non négligeable et tout passager qui arrive à la gare routière et qui veut aller à la Mairie, a quand même une distance non négligeable à faire à pied.

Il faut penser une autre manière de transport à l'intérieur de ce cœur de ville, des navettes plus nombreuses avec des transports variés afin justement d'empêcher la nécessité de venir en voiture dans le cœur de ville.

Le problème c'est que si l'on multiplie les places de parking à l'intérieur du cœur de ville, elles vont servir d'aspirateurs à voitures. Les voitures vont être trop nombreuses et l'on va être dans une spirale sans fin. Il faut développer ces transports en commun encore plus, il reste encore du chemin à faire.

Je rappelle aussi que les bus, à partir d'une certaine heure il n'y en a plus. Pour les déplacements le soir c'est un problème pour ceux qui n'ont pas le choix, soit ils ont une voiture, soit ils n'en ont pas et ne se déplacent pas.

Je reviens sur cette nécessité quand même d'avoir un cœur de ville irrigué par un système de transport en commun adapté, et l'importance d'avoir des parkings en périphérie, et pas au cœur de la ville.

Il y a les parkings existants, il y a des choses intéressantes, comme la zone bleue, c'est une piste. L'intérêt c'est évidemment qu'il n'y ait pas de parking durable, que ce soient des voitures qui se relaient, mais la voiture doit être secondaire par rapport au transport en commun qui doit être réellement la priorité notamment dans une perspective de pétrole de plus en plus cher, et dans une perspective où même si le pétrole n'était pas cher, il y a un problème de gaz à effet de serre qui pose un problème sur le climat.

Je vous remercie.

**Madame RAVEL** : Monsieur AUBRY ne fait que confirmer ce que je ressens. Il est vrai que j'aimerais bien pouvoir me passer de la voiture et prendre les transports en commun. Malheureusement, quand on arrive par le 200 on est stationné assez loin de la mairie, et je ne me vois pas du tout personnellement venir de là-bas jusqu'à la mairie à pied. Effectivement, c'est au centre ville qu'il manque des possibilités de se déplacer, avec des parkings à l'extérieur cela irait très bien, on laisse la voiture, et après on a un moyen qui nous transporte à un autre lieu.

Je pense à moi personnellement, comme je pense à des personnes âgées, etc.

**Madame DUMONT** : Madame RAVEL vous avez la navette.

**Madame RAVEL** : Au Fort Carré.

**Monsieur le Maire** : Il y a une navette au Fort Carré, deux navettes en centre ville et une qui fait Fontonne-centre ville.

**Madame DUMONT** : Monsieur AUBRY et vous-même, parliez de parking à l'extérieur de ville. Nous avons des parkings à l'entrée de ville et vous avez une navette gratuite qui vous amène dans le centre, dans le cœur de ville et à l'intérieur de la ville vous avez deux navettes gratuites qui circulent également. Je pense que cela répond à cette problématique spécifique que vous évoquez.

**Madame RAVEL** : Pour moi, le Fort Carré c'est loin, et comme le Conseil municipal se termine on ne sait pas à quelle heure, je ne sais pas si la navette est toujours en service. S'il faut que je reparte de la mairie jusqu'au Fort Carré, dites-moi comment je fais ?

**Monsieur le Maire** : Premièrement, la question concernait les parkings. Pardon Monsieur PIEL... allez-y.

**Monsieur PIEL** : Comme Madame RAVEL demande comment elle pourrait faire, je pense que l'on pourrait organiser un ramassage des Conseillers municipaux et nous ramener chacun chez nous, cela coûterait moins cher à la collectivité.

Plus sérieusement, je crois que la question qui est posée au niveau des parkings, on peut toujours lier parkings et transport en commun, mais aujourd'hui la Ville est comme elle est. Cela s'est construit au fur et à mesure. Ce sont des parkings de dissuasion qui sont aux entrées de ville.

Aujourd'hui celui du Fort Carré existe, c'est vrai. La navette c'est vrai aussi, je la pratique, j'ai souvent été du Fort Carré à mon bureau sans voir la navette parce que c'est compliqué, mais c'est cinq minutes.

Par contre, ce que je vois de plus en plus ce sont des parkings de dissuasion "sauvages" qui sont en train de se créer dans des rues de l'autre côté de la voie ferrée, je pense dans le quartier des Châtaigniers, de Laval...

Le parking de l'école Laval serait un parking de dissuasion très intéressant s'il n'était pas fermé le soir assez tôt et s'il ouvrait le matin un peu plus tôt pour les gens qui travaillent tôt.

Ensuite, je pense qu'il y aura un parking au niveau de la Croix Rouge, pourquoi ne pas le réaliser avant la réalisation du TCSP. Je pense que, comme il y a d'autres transports, la ligne 100 etc. qui passent là, cela pourrait dès aujourd'hui permettre d'éviter de nombreuses voitures.

L'autre aspect, je ne sais pas si la Ville... c'est une revendication ancienne, c'est aussi la possibilité de stationner autour des entrées de l'autoroute, sans utiliser les parkings privés. Pourquoi ? Parce que là aussi aujourd'hui il y a une certaine habitude de covoiturage. Par exemple, quand les gens veulent aller à Sophia Antipolis, ils avaient l'occasion de laisser leur voiture en sortant de l'autoroute, pas sur l'autoroute bien sûr.

Là il y a un vrai travail, mais c'est au niveau de la CASA qu'il doit être fait pour permettre là aussi de fluidifier un peu plus le trafic le matin pour aller à Sophia Antipolis. Aujourd'hui la grande difficulté c'est le matin entre Sophia Antipolis et Antibes, et dans les deux sens. Là on est bloqué. Je recommande donc la marche à pied !

**Monsieur le Maire** : C'est sain et ça maintient en forme... Quand on parle de parking on en vient forcément au TCSP. Il y a un projet, validé, en cours de discussion segment par segment, il est financé. On ne peut pas dire que l'on part de rien. On a la ligne 100, elle est gratuite, elle mène les gens à Sophia.

Nous avons des navettes gratuites qui relaient la Fontonne au centre Ville, nous avons des parkings de dissuasion en centre ville. Nous sommes dans une situation où les nouveaux parkings (Médiathèque, Poirier puis le futur Pré aux Pêcheurs) font que nous n'irriguerons pas la vieille ville de voitures. Je veux dire qu'à un moment donné nous piétonnerons la vieille ville.

Quant au travail à faire sur Juan-les-Pins, c'est qu'à partir du moment où l'on aura un parking sous le palais des congrès en connexion avec le parking Ambassadeurs, nous commencerons aussi à essayer de piétonner autour de la Pinède. Nous devons commencer à développer les modes doux.

Sur les parkings, la stratégie est simple : parkings périphériques gratuits + navettes gratuites. Parkings centraux payants. C'est assez logique.

La deuxième question c'est le parking en voirie. Il y a les parcmètres. Effectivement, quand on va renouveler nos parcmètres, la nouvelle monétique va nous permettre d'utiliser des procédés beaucoup plus souples, avec cartes particulières pour les abonnés, avec une carte particulière pour les résidents et les commerçants.

Aujourd'hui vous le savez, la Ville d'Antibes a mis en place un abonnement à 30 euros le mois, sur le parking St Roch. J'ai demandé d'ailleurs à Anne-Marie DUMONT d'étudier, dans la période actuelle, comment faire un foisonnement positif de ce parking, car le soir il est vide.

Il faut trouver des solutions alternatives mais on ne peut pas dire que l'on va manquer de parkings à Antibes. On sera au contraire dotés de 1 000 places actuelles autour du vieil Antibes, et 600 places supplémentaires qui vont se créer.

Vous l'avez vu tout à l'heure sur la promenade du port, à un moment donné il faudra se poser la question si le port, c'est-à-dire le quai, doit être un parking. Je ne le pense pas. Je pense que le quai doit être une promenade, un loisir, un plaisir, un patrimoine mis en évidence. Donc il faut que l'on réfléchisse à tout cela ensemble.

La seule chose qui me paraît essentielle et logique, pas la seule chose que vous avez dite Madame, c'est le TCSP qui va se mettre en place, il y a des tarifs attractifs, ils resteront les mêmes pour la CASA. Il y a un nombre de parkings suffisant.

Il y a un parking en voirie qui va diminuer du fait des piétonisations. Quand on mettra en place ces piétonisations, il faudra savoir comment on les dessert, avec des navettes et peut-être voir comment une navette électrique peut parcourir le cœur et le centre ville. Vous avez parfaitement raison. C'est l'idée que nous avons.

Enfin, "zone bleue" ou parcmètres gratuits à la demi-heure. Ce matin nous étions, avec Anne-Marie BOUSQUET, à la Grande Ourse, en face des Pompiers et des tennis municipaux, nous discussions avec les commerçants sur ces places, ces arrêts-minute. On va mettre un parcmètre avec une demi-heure gratuite. Mais il faudra avoir un ticket, c'est en quelque sorte une zone bleue ouverte à tout le monde. C'est gratuit mais on n'abuse pas au-delà de la demi-heure. Au-delà il y a verbalisation. C'est une méthode qui doit être utilisée.

On ne peut pas dire que l'on va manquer de parkings sur Antibes Juan-les-Pins, par contre il faut que l'on réfléchisse à nos alternatives à la voiture (mode doux, transport en commun) et à la façon dont on irrigue les zones piétonnes, et enfin à la façon dont on peut catégoriser comme vous l'avez suggéré, à partir de cartes spécifiques, des publics contraints.

Celui qui habite dans la vieille ville et n'a pas de parking, si toute la vieille ville est piétonne il faudra bien lui faire une proposition qui soit un peu différente que celle que l'on fera à la personne de passage.

Il faut travailler sur tout cela. Mais vous avez aussi noté qu'entre ce qui va se faire à Juan-les-Pins sur le palais des congrès, sur le cœur de ville, sous la salle de spectacle qui pourra servir dans la journée de parking-relai, mais aussi ce qui va se faire sous le Pré aux Pêcheurs, on devrait avoir suffisamment de parkings en couronne de centre ville pour répondre à la demande.

En continuant une politique de navette gratuite on devrait arriver à répondre aux objectifs surtout si le TCSP se termine en 2016-2017.

La troisième question orale avec débat est celle du Groupe La Gauche et l'Ecologie.

### **GRUPE « LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE POUR ANTIBES JUAN LES PINS »**

Question	Avec débat
Rubrique	<b>LE DROIT AU LOGEMENT POUR TOUS</b>
Texte	<p><b>Madame DUMAS</b> : <i>Monsieur le Maire,</i></p> <p><i>Tout le monde s'accorde à dire que la crise du logement s'aggrave particulièrement dans les zones dites « tendues » dont notre ville fait partie.</i></p> <p><i>Au moment où les effets de la loi Boutin sur les surloyers précarisent de nombreuses familles, au moment où des familles sont menacées d'expulsion alors qu'elles demandent des logements sociaux depuis 4, 5, 6 ans ou plus, au moment où la loi DALO a montré toutes ses limites sur un territoire comme le nôtre qui manque cruellement de logements sociaux, nous apprenons que les services de l'Etat imposent une réforme du numéro unique et des logiciels de traitement des dossiers de demande de logements.</i></p> <p><i>En conséquence les 1 800 familles, ou peut-être plus, vont devoir refaire un dossier et les services devront se focaliser sur ces problèmes purement administratifs au lieu de recevoir les personnes en difficulté et travailler à la nécessaire plateforme sociale.</i></p> <p><i>N'y a-t-il pas la possibilité d'éviter cette soi-disant nouveauté administrative qui ressemble à une nouvelle manière de gérer techniquement la pénurie de logements ? Est-ce que pour l'Etat le problème du droit au logement pour tous se résume à un numéro unique ?</i></p>

**Monsieur le Maire :** La réponse est non mais Madame BLAZY va vous la détailler.

Réponse	<p><b>Madame BLAZY :</b> Comme toute nouveauté cela génère toujours de l'inquiétude. Moi-même j'en ai eu puisque quand j'ai vu le nouveau dossier, j'ai vu qu'il y avait dans l'ancien 7 champs aujourd'hui il y en a 40, et je me suis inquiétée.</p> <p>Je voudrais dire que ce nouveau dispositif, quand on le regarde en fait d'un peu plus près, quand on a maintenant une toute petite expérience, il permet de simplifier les démarches des demandeurs, qui n'ont à présent qu'un seul enregistrement à effectuer même s'ils ciblent plusieurs communes dans leur demande de logement.</p> <p>En effet, les bailleurs, les réservataires et collectivités territoriales qui sont services enregistreurs ont connaissance de ces demandes, et peuvent les traiter même s'ils ne les ont pas enregistrées : notion de fichier partagé.</p> <p>Je souligne au passage qu'à la CASA nous le faisons déjà, avec nos moyens de l'époque.</p> <p>En plus de la simplification des démarches, ce système évite les doublons puisque nous aussi là encore on le faisait. Le dossier à remplir est un petit peu plus fastidieux pour les familles parce que l'on demande beaucoup plus de renseignements.</p> <p>En contrepartie, il est beaucoup plus complet. Par exemple, la fiche d'info sur le handicap, auparavant il n'y avait marqué que la Allocation Adulte Handicapé mais on peut être handicapé à plusieurs niveaux. Par exemple, un malentendant ou quelqu'un qui a un problème psychologique peut monter un étage.</p> <p>A présent, cela nous permet de répondre aux besoins des familles.</p> <p>Il y a eu un tout petit retard dans l'enregistrement des dossiers, aujourd'hui il n'y en a plus. Je voudrais rassurer tout le monde en disant que c'est la date de dépôt qui était prise en compte pour l'enregistrement. La date est importante pour la DALO, pour beaucoup de choses.</p> <p>En ce qui concerne notre personnel, ce ne sont pas les mêmes qui enregistrent et qui reçoivent les familles.</p> <p>Ce nouveau numéro va nous permettre une meilleure gestion. Par exemple si vous voulez, une personne qui faisait la demande en 2003 qu'elle ne renouvelait pas jusqu'en janvier 2011, auparavant, figurait dans le certificat d'enregistrement la date de 2003, cependant cette famille n'a pas pu obtenir satisfaction car un dossier n'est valable que s'il est renouvelé. Si le dossier est archivé on ne peut pas attribuer. Donc pour cela c'est mieux.</p> <p>Équité pour les DALO et équité pour les échanges. Par exemple : une personne fait une demande en 2003, elle a une attribution en 2005, elle demande un échange en 2011, avant elle venait avec l'attestation de 2003, aujourd'hui ce sera la date de demande d'échange qui sera prise en compte, c'est-à-dire 2011. C'est beaucoup plus logique.</p> <p>Bien sûr que notre travail va monter en charge car il y a beaucoup plus de livraisons. A Antibes, en 2011, 189 livraisons, en 2012, 426. C'est pour cela que la CASA a décidé lundi dernier la création d'un poste et demi supplémentaire pour la Direction Habitat Logement. Nous faisons déjà du bon travail, nous le ferons encore mieux.</p> <p>Merci !</p>
---------	---

**Madame DUMAS** : Je n'ai pas tout à fait compris l'exemple de Madame BLAZY, 2003... ce que j'ai compris par contre c'est en effet qu'il y a des gens qui dans leur demande de logement, leur parcours comme vous dites souvent "à l'accès au logement", il est fait que de dossiers qui datent en effet de 2003, et renouvelés tous les ans. Vous prenez l'exemple de celui qui ne le renouvelle pas mais il y en a qui le renouvellent tous les ans depuis 2003. Après si par hasard, ils avaient la chance d'avoir une proposition, ils renouvellent encore des dossiers.

Il y a des parcours qui ne sont faits que de dossiers, qui n'ont pas d'attribution de logement, et qui n'ont pas en tous les cas de droit au logement pour tous.

**Monsieur le Maire** : Je ne sais pas attribuer de logement sans dossier, sinon c'est l'arbitraire. Aujourd'hui dans cette ville, comme dans ce pays d'ailleurs, il n'y a plus personne qui peut dire que le maire a donné un logement à une personne parce qu'elle a été pistonnée.

Pardon de le dire brutalement, mais il y a des dossiers, il y a 40 critères. Le dossier est transparent et partagé, parce que quelqu'un qui demande Valbonne en 1, Biot en 2 et Antibes en 3, les maires des communes concernées subissent, puisque c'est un droit, la demande et ils ont comme mission d'essayer de répondre aux demandes.

Le fait d'avoir individualisé le dossier, de l'avoir rendu transparent et partagé, cela a évité l'arbitraire. On peut toujours dire qu'il ne faut pas de dossier et qu'il faut simplement tenir compte de l'humain.

Je sais comment on tient compte de l'humain, celui qui a accès à l'élu, celui qui réussit à être entendu, celui-là il passe devant les autres. Ce n'est pas le cas.

Effectivement, si le dispositif qui est mis en place est un dispositif plus complexe, il est plus juste, transparent, plus partagé.

En même temps la décision qui a été prise lundi en Bureau Communautaire, non seulement on a un numéro unique. On a laissé le choix aux villes si elles veulent avoir une gestion CASA unique ou bien si elles veulent une gestion Commune et logiciel CASA. Nous n'avons pas enlevé la proximité. Elle continue à se faire au plus proche dans le village, dans la ville et dans le quartier.

Je crois que c'est un élément important. On peut toujours demander pourquoi l'on est passé de 7 critères à 40 ? Mme BLAZY vous l'a dit, c'est quand même important de connaître les détails de l'Allocation Adulte Handicapé.

Le dossier n'enlève pas l'humain mais il enlève l'arbitraire. Je pense que personne ne conteste aujourd'hui dans la Ville d'Antibes que l'attribution se fait de façon transparente en fonction des besoins plutôt que des connaissances.

**Monsieur PIEL** : Ce n'est pas ce qu'a dit Cécile DUMAS. Elle n'a pas parlé d'arbitraire.

**Monsieur le Maire** : Moi j'en parle, je dis que quand il n'y a pas de dossier il ne reste plus que le contact humain.

**Monsieur PIEL** : On n'a jamais demandé qu'il n'y ait pas de dossier, la preuve c'est qu'on aide les familles à les remplir. On est bien conscient qu'on a besoin effectivement des dossiers, c'est ce que disait Cécile DUMAS. Vous donnez effectivement la question du handicap, c'est très important. Mais pour nous ce qui est très important c'est qu'il y ait des logements plus adaptés.

Des personnes qui, comme des gens que l'on connaît, demandent un logement social depuis dix ans parce qu'il y a des personnes handicapées et qu'ils ont des grandes familles, n'ont pas de logement social. C'est ça le côté humain.

On ne met pas en cause la façon dont les logements sont attribués, vous ne nous avez jamais entendu dire cela.

Le vrai problème aujourd'hui...

**Monsieur le Maire** : ...je n'ai pas accusé Mme DUMAS qu'elle demandait que l'on fasse de l'arbitraire, j'ai dit que lorsqu'il n'y a pas de dossier, lorsque le dossier est pas rempli par deux personnes différentes et que la Commission d'Attribution n'est pas dissociée de l'objectivité qu'il y a dans un dossier, on tombe dans l'arbitraire.

Je crois que l'on peut au moins être d'accord là-dessus. C'est un élément majeur dans le domaine du social de savoir qu'une commission indépendante du pouvoir exécutif a attribué un logement à la personne qui dans ces conditions apparaissait comme celle qui en avait le plus besoin.

Comme la question n'est pas autre chose que : est-ce que le numéro unique nuit ? Non et il vaut mieux avoir 40 critères que 7 car c'est plus précis et en même temps, on a des dossiers partagés.

**Monsieur PIEL** : Cela se faisait avant comme ça, il n'y a pas de problème. Il y a un côté positif à la réponse de Madame BLAZY, je le souligne, c'est, si j'ai bien compris, qu'il y a eu un poste de créé au service Habitat.

Ce qui démontre bien quelque part que notre question n'était pas complètement à côté de la plaque, c'est du surplus de travail, et pas du travail "productif". Tant mieux s'il y a eu un poste de créé, nous vous en félicitons.

**Monsieur le Maire** : Nous allons finir sur cette note positive et consensuelle.

Sur les questions sans débat, est-ce qu'on les versait au dossier ? ou on les lisait en Conseil ?... vous avez les réponses écrites aux questions, vous allez les avoir. Les questions et les réponses seront données également à la presse.

Je vais simplement rappeler les intitulés :

#### Groupe MAJORITE

- Madame GAILLOT a posé une question sur l'emploi qui est une préoccupation principale de nos concitoyens. Francis PERUGINI a apporté une réponse sur l'évolution de l'emploi et des moyens mis en œuvre pour diminuer le chômage sur notre territoire ;

- Madame BOUFFIER m'a posé une question sur le devenir de Juan-les-Pins, j'ai voulu y répondre de manière claire puisque nous sommes passés récemment à Juan-les-Pins et que nous étions interpellés sur le présent, l'avenir proche et l'avenir lointain ;

- Madame CANOVA a posé une question sur les solidarités aux personnes âgées à Monsieur GENTE au moment de la revalorisation des attributions.

#### Groupe UNION POUR ANTIBES JUAN LES PINS

- Monsieur MOLINE pose la question sur les déplacements au Cap d'Antibes et la réponse a été apportée par Madame DUMONT.

#### Groupe « PS ET LES VERTS »

- la réforme de l'intercommunalité. Vous avez une réponse et comme disait Napoléon, une bonne carte remplace un bon discours, une proposition a été faite par le Préfet, je crois m'être exprimé assez clairement sur tous ces sujets d'intercommunalité et j'approuve la proposition de Monsieur le Préfet.

Voilà les questions, est-ce qu'elles peuvent être données maintenant ? ...on me dit qu'elles seront transmises par mail ce soir, cela ne change rien et cela évite de consommer du papier.

**Madame MURATORE** : Notre question était sans débat, d'accord, vous répondez très rapidement par rapport au projet du Préfet, mais nous avons en fait trois questions. Est-ce que vous répondez par écrit au trois questions ? ...J'ai aperçu une tête derrière vous qui faisait "oui" alors je pense que j'aurai la réponse.

Les trois questions c'était votre avis sur le projet présenté par le Préfet, votre avis sur le projet du maire de Cannes et votre avis sur une éventuelle évolution de la CASA.

**Monsieur le Maire** : Pardon de répondre puisque je suis interpellé, mais la réponse sera favorable pour le Préfet. Le maire de Cannes a émis un avis différent en regroupement plus large, donc je continue à être sur la proposition du Préfet avec une extension simplement sur le projet de PNR sur le canton de Coursegoule.

Je l'ai déjà dit, je me suis déjà exprimé assez clairement là-dessus...

**Madame MURATORE** : ...à Nice Matin mais pas aux élus.

**Monsieur le Maire** : Vous aurez une réponse écrite d'élus à élus.

On fait une pause de 5 minutes.

---

### **SEANCE CLASSIQUE – 15 heures 50**

**APPEL NOMINAL** par Monsieur GONZALEZ, Premier Adjoint

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations :

M. Georges ROUX à M. Eric PAUGET,  
Mme Angèle MURATORI à Mme Cléa PUGNAIRE,  
Mme Suzanne TROTOBAS à Mme Jacqueline BOUFFIER,  
M. Serge AMAR à M. Michel GASTALDI,  
M. André PADOVANI à M. André-Luc SEITHER,  
M. Henri CHIALVA à M. Alain BIGNONNEAU,  
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI,  
M. Jacques BAYLE à M. Audouin RAMBAUD,  
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO,  
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN,  
Mme Edwige VERCNOCKE à Mlle Pierrette RAVEL,  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents :

Mme Khéra BADAoui

*Présents : 36 /Procurations : 12 / Absent : 1*

**Monsieur le Maire** : Secrétaire de séance : Matthieu GILLI.

## MONSIEUR JEAN LEONETTI

### 00-1 - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 18 FEVRIER 2011 - PROCES VERBAL - ADOPTION

**Monsieur le Maire** : Tout le monde en a pris connaissance.

Pas de remarque, pas de vote contre ni d'abstention.

Adopté à l'unanimité.

### 00-2 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - DECISIONS - COMPTE RENDU

**Monsieur le Maire** : Pas de vote, le Conseil municipal en prend acte.  
Intervention du groupe PS et les Verts sur la décision n°1 du 4 avril 2011.

*01- de la décision du 04/04/11, ayant pour objet : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA VILLA EILENROC - COURT METRAGE - 2-7 AVRIL 2011 - SOCIETE WALTER FILMS.*

*La société WALTER FILMS a sollicité la possibilité d'occuper la Villa Eilenroc afin d'y réaliser un court métrage ayant pour titre 'Croisière' réalisé pour Chanel par Karl Lagerfeld. Durée : six jours du 2 (montage) au 7 avril 2011 (démontage). Montant de la redevance : 30 489,80 euros TTC  
Code général des Collectivités territoriales, article L. 2122-22 5°*

**Madame MURATORE** : La question que nous avons l'intention de poser c'était simplement de vous demander où en est la remise à plat de toutes les redevances mais entre temps nous lisons Nice Matin, c'est intéressant, cela nous transmet des informations, comme pour l'intercommunalité. Là c'est encore grâce à Nice Matin.

**Monsieur le Maire** : Il y a plus de Nice Matin que de séances du Conseil municipal...

**Madame MURATORE** : Il est indispensable que les élus aient un abonnement à Nice Matin, sinon on est lâchés.

Donc, par rapport à l'occupation temporaire du domaine public, nous lisons dans la délibération pour un montant de 30 489,80 € pour six jours, Nice Matin nous donne 30 000 € par jour. Cela mérite quand même une précision et toujours par Nice Matin nous apprenons que vous allez louer les jardins de la Villa Eilenroc pour les manifestations organisées à l'Hôtel du Cap pourquoi pas, pour une somme de 1 550 €. Là aussi le prix nous semble particulièrement ridicule compte tenu du nombre de voitures qu'il est possible de placer et moins cher que les parcmètres en ville.

Voilà donc quelques précisions.

Il y a une question que je n'avais pas notée, si je puis me permettre, c'est sur le réaménagement de la dette. Ce qu'il se passe, c'est que dans la délibération il nous est dit que c'est DEXIA qui a fait la proposition, alors qu'à la Commission Finances on nous avait dit que c'était à l'initiative de la Ville ce qui nous paraissait normal – je voulais avoir la certitude que j'ai bien compris.

De plus, j'ai demandé en Commission Finances s'il serait possible devant des réaménagements comme cela, que l'on puisse avoir un point en Commission, apparemment j'ai l'accord mais je souhaitais quand même avoir votre avis sur ce point.

**Monsieur le Maire** : André-Luc SEITHER vous répond sur une partie de la réponse.

**Monsieur SEITHER** : Sur le réaménagement de la dette, je vous ai fait une démonstration que je vais vous refaire ici puisqu'il y avait des absents.

Quand on renégocie un prêt, on fait une proposition, on s'arrange avec la banque, en l'occurrence DEXIA. On leur dit que l'on renégocie la dette à hauteur de 4,85 par exemple, ensuite on demande l'avis de Finances Active qui nous donne leur accord, à quelque chose près, ils sont toujours d'accord. Ensuite on téléphone à DEXIA en disant que l'on peut y aller.

Cela passe en salle des marchés, à Paris, avant de toper il faut qu'il trouve une lucarne pour rentrer le taux. Ce taux à 4,85 par exemple, on a réussi à l'avoir au bout de trois heures d'attente à 4,81 et demie. Voilà comment cela marche.

C'est sûr que l'on ne peut pas passer en Commission des Finances pour avoir votre avis car à ce moment-là on n'arriverait jamais à coller les deux taux en même temps.

**Madame MURATORE** : Ce n'est pas la question. La question c'est, j'ai bien compris que c'est la Ville qui est à l'initiative de ces renégociations, donc la délibération "la proposition faite par DEXIA..." c'est assez ambigu, il serait bien de dire que c'est quelque chose qui est engagé par la Ville. Ça c'était mon premier point.

Le deuxième point je voulais confirmation de ce que j'avais demandé en Commission Finances, qu'à chaque Commission Finances on ait un point sur ce qui s'est passé et pas sur vos négociations au jour le jour. J'ai bien compris que c'était impossible compte tenu de la situation.

Je voulais confirmation pour que l'on ait à chaque fois un point de situation sur les renégociations en cours.

**Monsieur le Maire** : Sur les tarifications, je ne m'excuse pas d'avoir répondu à la presse, elle m'interroge et je lui donne une explication. Pour autant, la réflexion est que j'applique les tarifs que nous avons votés.

Vous voyez bien que c'est extrêmement difficile. J'avais même présenté une délibération un jour que j'ai retirée, parce que si vous avez un court métrage amateur qui se fait à la Villa EILENROC vous avez un tarif, et quand vous avez des sommités de la finance, de la mode ou du cinéma qui occupe le même espace, vous avez la même tarification.

J'ai demandé à ce que l'on y réfléchisse. La loi actuelle ne nous permet pas de moduler non plus. La loi dit "vous faites payer le domaine public en fonction de la recette". Quelqu'un qui fait une opération de prestige et qui loue un espace n'a pas de recettes. Sur quels critères puis-je appliquer des tarifs différenciés ?

Je crois que les services vont faire des propositions, vous les étudierez en commissions, moi je suis prêt à les réviser. Je n'interviendrais pas dans cette réflexion que je vous demande d'avoir, mais il me semble que l'on devrait essayer de trouver un ou deux critères qui permettent de moduler le tarif même si c'est compliqué.

Si une grande société internationale demande à occuper l'espace ce n'est pas pareil que si c'était une société à caractère associatif. Honnêtement, quand je me trouve devant un tarif ridicule je me permets en votre nom à tous, de solliciter un don aux œuvres sociales ou au CCAS de la Ville d'Antibes.

Vous voyez bien que je n'ai pas de bases juridiques pour moduler cette tarification. Donc reprenez-là, les services feront des propositions, vous les étudierez en commissions. Après cela ne sert à rien de mettre des tarifs très hauts car après on vient me demander des dérogations parce que le CERAM veut faire un film amateur à la Villa EILENROC, par exemple, et je suis obligé d'appliquer des tarifs prohibitifs et de répondre non parce que la délibération du Conseil municipal me lie.

La réflexion que j'ai eue dans Nice Matin est sur ce sujet et effectivement les 30 000 € ce sont les quatre jours avec un jour de montage et de démontage. J'ai effectivement tendance à considérer que compte tenu de ce qui s'est déroulé, c'était une somme ridicule. Enfin, la Ville d'Antibes est heureuse de l'avoir encaissée et Eilenroc continue à être un espace dans lequel il y a des manifestations prestigieuses et qui rapportent à la Ville.

Quand il y a un policier qui est nécessaire non pas à cause de la manifestation mais à cause de la sécurité qu'impose une manifestation à caractère exceptionnel, je me permets aussi de le facturer au tarif horaire sur la journée entière parce que cela perturbe l'ensemble du service municipal, et à condition que cela ne perturbe pas non plus l'organisation du service de la police municipale et sur la base du volontariat.

Voilà, travaillons-le ensemble, en sachant que c'est très difficile.

### **00-3 - DOMAINE MARITIME - ACCES - CHEMIN DE LA MOSQUEE AU CAP D'ANTIBES - CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DES PIETONS - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Monsieur le Maire** : Nous avons débattu de ce sujet. Vous voyez que le Commissaire enquêteur va dans le même sens que nous souhaitons tous. Je vous propose d'émettre un avis favorable sur le tracé et les caractéristiques du projet de servitude de passage des piétons transversale au rivage sur le chemin de la Mosquée.

Les trois groupes souhaitent intervenir.

**Monsieur MOLINE** : Nous ne pouvons que nous satisfaire de cette délibération. Les rivages de la presqu'île de l'Islette vont être enfin rendus accessibles à tous. Pour qu'ils le soient durablement, nous souhaitons que les précisions demandées par Madame le Commissaire enquêteur soient effectives.

Je les rappelle :

- accès piétons et vélos uniquement,
- pause de panneaux d'information précisant les droits et devoirs de chacun,
- respect des lieux et des personnes,
- feux interdits,
- pas de bétonnage massif.

Maintenant, pour être en complète conformité avec la Loi, il reste encore à le relier à l'est au chemin du Littoral en cours d'aménagement devant Eilenroc et à l'est, à la pointe du Graillon.

**Monsieur PIEL** : Bien évidemment nous approuvons cette délibération qui remet un peu les choses à l'endroit.

La servitude de passage et la servitude longitudinale redonne à la population l'accès à quelques centaines de mètres de notre littoral. Je constate que cette enquête, contrairement à la précédente, a été menée avec sérieux et ne permettra aucune "chicaïa" sur son déroulement. Je constate malgré le peu de publicité effectuée plus d'une centaine de personnes se sont prononcées pour la servitude.

Permettez-moi de préciser que les 68 pétitions qui sont évoquées dans le dossier ont été recueillies par mes collègues Cécile DUMAS, Denis LA SPESA et moi-même, ce qui vous en conviendrez, sur 125 dires, représente un pourcentage assez conséquent.

Bien évidemment, il faudra supprimer le grillage et les portes cadenassées.

Bien évidemment les propriétaires qui occupent la presqu'île devront prendre des mesures de sécurité pour leur bien. Je ne doute pas qu'ils en aient les moyens, mais ils devront le faire en respectant la servitude longitudinale ainsi que les libertés individuelles, baigneurs et pêcheurs.

Je veux dire qu'il ne faudra pas une multiplication de la vidéosurveillance privée sur cette presqu'île.

Pour nous c'est une première étape avant la récupération totale du chemin de la Mosquée, dans le domaine public, et nous en sommes très satisfaits.

**Monsieur AUBRY** : Comme mes collègues, je me réjouis fortement de cette délibération, c'est une première reconquête par les antibois et puis les promeneurs qui viennent d'ailleurs du littoral. Cette enquête portait uniquement sur le chemin de la Mosquée, précise qu'éventuellement il pourrait y avoir des extensions notamment autour de la presqu'île mais évidemment ce n'était pas dans le cadre de l'enquête au sens strict.

Il va falloir continuer à se réapproprier ce littoral qui appartient à tous et qui souvent est confisqué par des propriétaires privés. C'est très positif qu'il y ait effectivement accès sur cette partie du littoral mais comme ailleurs, que l'on enlève les grilles et les portes qui sont inutiles ! Effectivement je suis assez satisfait de cette enquête publique à laquelle j'ai participé entre autres.

Je pense que l'on est tous d'accord et c'est très bien.

**Monsieur le Maire** : Vous avez la même conclusion que moi. On est tous d'accord et c'est très bien.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

#### **00-4 - SECURITE - VIDEOPROTECTION - EXTENSION DU NOMBRE DE CAMERAS - DEMANDE D'AUTORISATION PREFERATORALE - DEMANDES DE PARTICIPATIONS FINANCIERES**

**Monsieur le Maire** : J'ai étudié l'extension de notre système de vidéosurveillance, j'ai fait une concertation auprès de la police nationale et auprès de la police municipale, auprès des services Voirie, et auprès des services des Fêtes, tourisme, pour savoir à quel endroit il faudrait éventuellement déplacer les caméras et à quel endroit il faudrait en installer.

Nous avons des propositions, elles sont dans la délibération.

- 1- le secteur vieille Ville (place des Gendarmes d'Ouvéa) (1 caméra) ;
- 2- le secteur du centre Antibes (avenue Robert Soleau / avenue Tourre) (1 caméra) ;
- 3- le secteur de la Fontonne (2 caméras dont une existante qui sera déplacée) ;
- 4- le secteur de Juan-les-Pins (angle rue Jacques Léonetti et boulevard de la Pinède-carrefour de la nouvelle Orléans - 2 caméras)

Pour un coût total de 77 988 euros HT soit 97 000 euros TTC.

Nous sollicitons bien entendu, l'aide de l'Etat et du Département des Alpes-Maritimes, qui apportent un concours dans ce type de dissuasion.

Intervention des trois groupes.

**Madame RAVEL** : Monsieur le Maire et chers collègues, l'Union pour Antibes Juan-les-Pins a toujours été favorable à la mise en place des caméras de surveillance. Cependant, nous regrettons que les villes soient amenées à se protéger elles-mêmes d'une insécurité qui ne se limite pas à la Commune. Elles doivent, ainsi, pallier la déficience de l'Etat qui, visiblement, n'est pas en mesure de leur fournir un nombre suffisant d'effectifs de Police Nationale. Concrètement, les points qui vont être dotés de cette vidéoprotection correspondent sans aucun doute à des zones très sensibles. Sur l'avenue Robert Soleau, le stationnement de certains en double file des deux côtés de cette avenue, en oblige d'autres à slalomer dangereusement.

Pour ce qui est de la Pinède, nous espérons que les deux caméras suffiront à couvrir tout le secteur, considérant l'environnement du lieu.

Dans votre rapport de présentation, vous expliquez – je cite – « *ce dispositif destiné à s'assurer de la fluidité du trafic sur cet axe permettra de diligenter en temps réel des patrouilleurs de police depuis le Central de police et de procéder, si cela est nécessaire, à la vidéo verbalisation des véhicules en stationnement gênant* ». Pourriez-vous nous éclairer sur les points suivants ?

Une vidéo verbalisation pourra être faite sans dépêcher sur place une patrouille de police ?

Disposons-nous d'effectifs suffisants pour mener à bien à la fois l'opération d'interventions et celle de surveillance ?

Vous faites allusion aux résultats encourageants obtenus grâce au système de vidéo protection. Pourriez-vous nous communiquer ces résultats ?

Enfin, concernant le coût de ces caméras et leur financement, quelle assurance pouvez-vous aujourd'hui assurer aux contribuables antibois que l'Etat, le Département et le Fonds Interministériel de la Prévention et de la Délinquance contribueront effectivement au financement de ces cinq nouvelles caméras et à quelle hauteur estimez-vous leur participation ?

N'oublions pas, en effet, que l'acquisition de la statue « Le Nomade » ne devait rien coûter à la Commune. Or, cela n'a pas été le cas. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Vous avez raison. Elle n'a pas coûté à la Commune. Elle lui a rapporté de l'argent. La preuve ? Monsieur DAHAN vous communiquera le résultat si vous le souhaitez.

En ce qui concerne les résultats, je vous les communique. Je les ai demandés imaginant qu'on pourrait éventuellement me les demander. Les chiffres ... Le nombre d'actes, réquisitions de cassettes est en constante progression depuis la mise en œuvre du dispositif. Rien que pour l'année 2011, on en est déjà à 1 495 réquisitions par l'officier de police judiciaire.

Je rappelle qu'un certain nombre de lieux ont été totalement apaisés : le Pré des Pêcheurs par exemple, dans lequel on n'a jamais plus constaté un seul vol ou une seule dégradation de véhicules depuis la mise en place des caméras. Et puis, enfin, le fait que, récemment, cela peut paraître anecdotique mais pour certains c'est un élément majeur, le décès qui s'est produit lors de la dernière fête de la musique, la personne présumée responsable qui a asséné les coups mortels à une personne, a été arrêtée grâce à la vidéo surveillance.

Donc, dire que ces éléments sont négatifs, certainement pas. Dire que ces éléments se substituent à la présence policière ou à l'action de la police, certainement pas non plus. Mais je pense que vous avez vu les raisons pour lesquelles on installe les caméras aux endroits voulus. On ne peut pas dire que les endroits qui ont été des priorités classées par les services de la Ville, la Police Municipale et la Police Nationale, n'ont pas été choisis au hasard et correspondent effectivement à des endroits dans lesquelles on peut intervenir.

Sur la sanction des infractions au Code de la Route par la vidéosurveillance, nous avons obtenu l'accord du Procureur de la République pour les effectuer. Pour l'instant, nous avons toujours effectué les verbalisations avec la présence d'un policier sur place.

Et donc, la vidéo surveillance constate l'infraction, la police est appelée et elle verbalise ; ce qui laisse un petit délai pour la personne qui est éventuellement en infraction et en double file pour pouvoir, lorsqu'elle n'a pas abusé de la situation, éviter la contredanse.

Il y a une seconde phase dès l'instant où l'on a installé un panneau qui indique que cela existe, il y aura une verbalisation directe. J'espère que tout le monde comprendra que l'on a procédé par dissuasion et qu'ensuite, et cela est légitime, par répression.

**Monsieur LA SPESA :** Nous ne voterons pas cette délibération comme nous n'avons pas voté les précédentes. Et nous ne voterons pas les prochaines sur le sujet. Même si, à Antibes, cela a démarré en 1996, c'est bien depuis 2007 et les élections de Nicolas SARKOZY, que la vidéosurveillance est devenue le principal instrument de lutte contre l'insécurité.

**Monsieur le Maire :** Arriver à accrocher Nicolas Sarkozy à une délibération de 1996, c'est fort quand même !

**Monsieur LA SPESA :** Non seulement les caméras de surveillance portent une atteinte intolérable à la vie privée et aux libertés fondamentales. Mais, de surcroît, l'ensemble des moyens financiers faramineux mis dans la vidéosurveillance sont pris sur d'autres budgets notamment sur celui du recrutement des policiers municipaux.

Aujourd'hui, sous l'impulsion sécuritaire du Gouvernement, vous continuez à appliquer des méthodes totalement éculées uniquement pour essayer de satisfaire une partie de votre électorat. Cela, alors que vous savez aussi bien que nous, qu'en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis où l'usage de la vidéosurveillance est bien plus développé qu'en France, les études menées concluent toutes à un effet sur la délinquance quasi nul. Seul 3 % des enquêtes seraient résolues grâce à la vidéosurveillance et son effet dissuasif est, apparemment, tout aussi limité. D'ailleurs, en 2008, Scotland Yard n'avait pas hésité à parler de fiasco total en matière de vidéosurveillance.

Vous savez pertinemment bien que si les caméras garantissaient la sécurité des citoyens, Londres la ville la plus vidéosurveillée du monde serait aussi la plus sûre ; ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. Alors nos propos vous dérangent certainement ...

**Monsieur le Maire :** Pas du tout.

**Monsieur LA SPESA** : ...mais ils vous dérangent d'autant plus que vous n'avez pas, à part deux lignes, été en capacité de nous présenter un bilan concernant l'efficacité du système de vidéosurveillance.

Et quand on parle de bilan, ce n'est pas simplement pour nous dire que vous avez résolu une affaire ou que quatre personnes ont été prises en train de cracher par terre ou que l'année prochaine vous allez récolter des milliers d'Euros grâce à la vidéo verbalisation, nous, nous souhaitons avoir un bilan précis sur l'efficacité du système.

Quand allez-vous nous remettre le calcul du ratio entre l'investissement en termes de matériel et de maintenance et les ressources humaines mobilisées sur la diminution effective dans les zones concernées ? Sachant que nous allons intervenir sur le sujet, vous avez préparé ce que vous appelez un bilan, eh bien, nous aimerions que vous y rajoutiez un bilan financier très précis sur le montant investi pour l'achat et éventuellement le renouvellement des 67 caméras, le coût annuel de la maintenance des caméras mais aussi du réseau et du Poste Central, le coût des logiciels et des périphériques et combien de policiers municipaux gèrent le système et ne sont pas sur le terrain ?

Nous savons tous que cette course à la multiplication du vidéo flicage a un impact de plus en plus important sur le budget de notre Commune. Nous savons tous que dans un premier temps, pour contrebalancer les coûts, vous allez développer la vidéo PV et les radars feux rouges en espérant récupérer quelques miettes avant que le pactole parte dans le labyrinthe des caisses de l'Etat et du privé.

Mais vous savez aussi qu'à terme, il va se passer ce qui se passe actuellement aux Etats-Unis et en Grande Bretagne, c'est-à-dire que les entreprises privées qui vendent et entretiennent ce matériel ont tellement exagéré les prix, que les municipalités ne peuvent plus faire face financièrement et que nombre de ces caméras et radars deviennent aveugles.

Pour imaginer notre conclusion, nous vous affirmons qu'un ou deux policiers municipaux seront beaucoup plus efficaces pour fluidifier la circulation avenue Robert Soleau qu'une caméra qui ne se contentera que de verbaliser après coup les doubles files. Enfin, puisque c'est la mode au niveau de la CASA et du Conseil Général, nous vous proposons de diligenter un sondage auprès de la population pour savoir si les gens se sentent plus en sécurité avec la police ou avec les caméras de vidéosurveillance. Et en deuxième question, vous demanderez si l'extension des caméras est propice à répondre à cette idée innovante sortie des bancs de la majorité : le développement de la police de proximité.

Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Ecoutez Monsieur LA SPESA, vous êtes contre, vous l'avez dit depuis 1995 et donc, le groupe communiste l'a toujours dit, c'est très bien. Moi je suis pour et je n'ai jamais abusé de langage en disant que c'était la solution qui permettait de résoudre tous les problèmes. Je fais simplement un petit constat : la Police Nationale vient chercher des bandes probablement pour rien, mais il y a eu 518 réquisitions et 176 individus interpellés, dont 8 rien que dans l'année 2011.

Lors de la Fête de la musique l'année dernière, il y avait 24 policiers municipaux sur la vieille ville, mais à un endroit un homme a été frappé et est décédé à un moment où la Police n'était pas sur ce lieu et ne pouvait interpellier le coupable. Je trouve, ne serait-ce que pour cet innocent-là, que le fait d'avoir eu une vidéosurveillance sur Antibes vis-à-vis de cette famille endeuillée, est une réponse qui est plutôt positive.

On peut toujours tout ridiculiser, tout contester. Moi, je suis de ceux qui pensent que la prévention, la dissuasion et la répression font partie d'une chaîne. Vous ne m'avez jamais entendu dire que seule la répression était la solution idéale.

Je ne dis pas que poser une caméra c'est la solution idéale pour la délinquance. Je dis que quand vous posez votre voiture sur un parking qui est doté d'une vidéosurveillance, vous êtes quasiment certain que vous allez la retrouver au même endroit et dans le même état. En dehors de l'interpellation de la police judiciaire, il y a quand même un élément de dissuasion non négligeable.

Ensuite les expériences que nous avons récemment vécues montrent que j'aurais probablement regretté de ne pas avoir de vidéo surveillance si cet homme était mort dans la vieille ville au moment de la Fête de la musique et que par idéologie on ait considéré que lorsqu'il y a beaucoup de monde dans la vieille ville il y avait quelque chose qui pouvait violer l'intimité des uns et des autres.

Moi, quand je suis dans la rue je suis dans l'espace public et on ne viole pas mon intimité lorsqu'il y a une caméra et lorsque la bande peut-être simplement réquisitionnée par un Officier de Police judiciaire.

Vous êtes contre, continuez à l'affirmer, je suis pour et je continue à l'affirmer, dans l'utilisation que nous en avons aujourd'hui.

**Monsieur LA SPESA** : *hors micro inaudible.*

**Monsieur le Maire** : On vous donnera le coût, le coût de la Police municipale, c'est très facile à évaluer, on vous donnera aussi le coût des accidents de voiture, de la délinquance et on peut même vous donner le coût des 176 personnes interpellées et condamnées, combien cela coûte à la société de sanctionner.

On peut vous donner tous les coûts.

**Monsieur PIEL** : *hors micro inaudible*

**Monsieur le Maire** : J'ai dit les 176 personnes interpellées et celles qui ont été condamnées. Je ne confonds jamais la présomption d'innocence, la présomption de culpabilité et ce pays a une présomption d'innocence.

Par contre, Monsieur PIEL, si l'on voit quelqu'un porter un coup à une autre personne, qu'elle tombe par terre et qu'ensuite on reconnaît l'agresseur par la vidéo surveillance, à mon avis son avocat aura de la difficulté à prouver qu'il est innocent.

**Madame MURATORE** : Je compléterai notre intervention de février 2010.

Nous ne sommes pas systématiquement contre la vidéo surveillance mais il nous semble que maintenant cela suffit. De plus les endroits choisis ne me semblent pas des endroits particulièrement risqués à côté de la gendarmerie, de la Police Nationale et de la Pinède.

Nous ne pensons pas qu'il soit bien nécessaire de surveiller les gendarmes et la Police municipale, quant à la Pinède c'est pour nous un lieu qui mérite une présence humaine. Nous disions aussi au mois de février 2010 qu'il fallait arrêter de parler de vidéo protection mais bien de vidéo surveillance, les caméras ne protègent pas, au mieux, dans certains cas, elles permettent d'arrêter le coupable du délit.

Je voudrais citer les recommandations du Conseil national des Villes, ce ne sont pas « d'affreux gauchistes » !

Ce Conseil comprend, entre autre, les Maires des Villes de Bordeaux et de Marseille, et une recommandation au Gouvernement adoptée en Assemblée générale, le 16 décembre 2010, donc récemment intitulée « Prévention de la délinquance, quelle gouvernance, quel financement ? ».

Cette recommandation propose entre autres mesures, et je cite, le rééquilibrage des financements du Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance, entre prévention sociale et éducative d'une part, et prévention situationnelle d'autre part, les fonds étant actuellement consacrés, essentiellement, au financement de la vidéo protection et donc corrélativement le Conseil National des Villes appelle à la réduction des fonds de prévention consacrés à la vidéo protection.

Une évaluation spécifique, c'est toujours le Conseil national des Villes qui demande, pour la vidéo protection, le Conseil national des Villes recommande, l'évaluation des équipements de vidéo protection mis en place avec la création d'un multi partenariat de suivi et la création de commissions d'éthiques ainsi qu'une évaluation comparative sur trois ans de l'efficacité des installations vidéo sur la voie publique.

Le Conseil national des Villes recommande que cette évaluation permette bien de distinguer ce qui relève de cet outil de ce qui relève d'actions conjointes comme le renforcement de la présence policière sur les sites les plus exposés.

Une évaluation confiée à un Cabinet extérieur au ministère impliqué serait un gage d'objectivité.

Nous approuvons tout à fait ces recommandations et vous demandons, en tant que député, d'intervenir auprès du Gouvernement, pour que toutes les recommandations contenues dans ce rapport soient mises en œuvre. Merci.

**Monsieur le Maire :** Qu'il y ait une évaluation des techniques cela me paraît légitime et qu'on essaie de voir la part qu'a la vidéo surveillance ou la vidéo protection dans la baisse de la délinquance, cela me paraît important, mais il y a un chiffre qui est important c'est que les villes qui ont mis en place une vidéo surveillance ont une délinquance qui diminue deux fois plus vite que les autres.

C'est un paramètre indubitable et puisque vous avez dit que vous n'étiez pas totalement opposés à la vidéo surveillance, je vous rappelle qu'avec une soixantaine de caméras la Ville d'Antibes n'est pas une ville super « fliquée » et qu'elle est bien en-dessous des quotas dans des villes comme Lyon ou Toulouse dans lesquelles je ne vois pas que les Maires socialistes aient contesté le fait qu'on ait mis des caméras, qu'ils les exploitent, qu'ils s'en servent, comme nous le faisons, de manière républicaine, c'est-à-dire sur réquisition de l'Officier de Police judiciaire et avec une efficacité qui existe dans ces villes comme dans la Ville d'Antibes Juan-les-Pins.

Je ne vais pas vous redonner les chiffres de la délinquance à Antibes-Juan-les-Pins, il se trouve que très paradoxalement, alors que de 1995 à 2000 on avait plutôt une augmentation de la délinquance en France, on a constaté à Antibes qu'on avait déjà amorcé une baisse de la délinquance dans notre Ville et je ne dis pas qu'elle est due uniquement à la vidéo surveillance qui a été mise pour la première fois dans les Alpes-Maritimes à la Ville d'Antibes dans un climat que je ne vous rappellerai pas mais qui était une franche hostilité d'une partie de l'opposition.

Aujourd'hui on constate que l'amorce de la descente de la délinquance s'est produite à Antibes avant l'ensemble des autres villes qui n'avaient pas encore mis en place la vidéo surveillance et plus vite que c'était sur le plan national. Oui à une évaluation, à une évaluation plus fine et je partage l'avis des maires qui ont proposé cette évaluation qui montrent que la vidéo protection est un outil utile dans la prévention, la dissuasion et la répression de la délinquance et donc très clairement, de manière ciblée, déterminée et modérée, nous continuerons à proposer ce système.

Nous passons donc au vote qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à **la majorité par 43 voix POUR sur 48** (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

## **00-5 - TITRE DE CITOYEN D'HONNEUR DE LA COMMUNE D'ANTIBES JUAN LES PINS A MONSIEUR EMILE GENTE**

**Monsieur le Maire :** La Ville d'Antibes Juan-les-Pins par ma voix aujourd'hui souhaite rendre hommage à un homme de caractère, engagé, rassembleur, un homme dont le destin est intimement lié à celui de notre pays. Il incarne ces hommes qui se sont dressés contre la fatalité en s'engageant très tôt dans la Résistance, qui ont refusé la défaite alors que tout semblait perdu, et qui ont choisi de suivre et de défendre la voie de la liberté au péril de leur vie.

Evoquer le parcours d'Emile GENTE c'est reconnaître ses convictions, ses valeurs, sa ténacité à soutenir la France dans ses moments les plus difficiles de son histoire.

Mobiliser en juin 1940, il décide de poursuivre son action au service de la Résistance en organisant seul sous le pseudonyme de Gaby des opérations clandestines de résistance. Le pari était risqué ; il lui a fallu beaucoup de courage. Il ne s'agissait pas seulement pour lui de poursuivre la lutte, mais d'abord d'assurer la survie de son pays, de défendre son honneur, de relever ses idéaux, de dire qu'il n'y avait pas de France sans liberté.

Reconnu pour la réussite de ses actions individuelles, il est appelé successivement à la tête des Francs Tireurs et Partisans (F.P.T) du département de l'Aisne, puis devient Responsable technique inter-régional en assurant également les liaisons avec les organisations départementales voisines.

En août 43, il représente les francs-tireurs à l'Etat Major FFI de la première région militaire sous le pseudonyme du Commandant MARCHAND.

En avril 1944, arrêté puis transféré dans les Prisons de la Santé à Paris, et de Saint-Quentin, il subit la torture de la Gestapo.

Après la libération de la Ville en août 44 suite au débarquement, la Gestapo ne l'oublie pas et le transfère au Camp de Compiègne ; de là, il est envoyé dans le dernier convoi pour le Camp de Buchenwald où il découvre avec effroi l'enfer organisé des camps de concentration.

Le 8 avril 1945, un convoi devait l'amener, avec d'autres détenus, au Camp de Dachau, mais il réussit à s'évader dans la banlieue de Munich.

A son retour et au regard de son remarquable parcours, ses qualités et mérites lui valent l'obtention de nombreuses distinctions : Médaille de la Résistance, Croix de Guerre, Médaille des Combattants Volontaires de la Résistance ainsi que le prestigieux titre de Commandeur de la Légion d'Honneur.

Alors qu'il prend sa retraite d'Attaché de direction à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Nice, il continue d'œuvrer au service de l'intérêt public en présidant la Mutuelle Générale de Nice ainsi que la Pharmacie Mutualiste.

Emile GENTE est un Antibois d'adoption et de cœur depuis 60 ans.

Sa vitalité et son engagement, il les mit au service de la commune en siégeant en qualité de Conseiller municipal entre 1983 et 1989.

Il a toujours été fidèle à ses convictions et a continué de défendre la mémoire et l'honneur des celles et ceux qui ont payé de leur vie leur engagement pour la France.

Président actif de l'association locale des Déportés, Vice-Président de l'association des Anciens Combattants, il est au service du monde combattant et répond présent à toutes les manifestations patriotiques.

Mais surtout, il estime que le sacrifice de « ceux qui n'ont pas revenus » serait vain, si les anciens combattants, les résistants et les déportés ne transmettaient pas leur témoignage aux jeunes générations, et inlassablement il continue à œuvrer dans ce sens.

La Ville d'Antibes Juan-les-Pins aujourd'hui lui exprime sa reconnaissance pour les démarches qu'il entreprend tout au long de l'année au côté des associations d'anciens combattants, sans se ménager malgré ses 92 ans, auprès des jeunes des collèges et des lycées afin de perpétuer le nécessaire devoir de Mémoire.

Emile GENTE est à l'origine de l'organisation du Concours National des Lauréats de la Résistance et de la Déportation.

Son message est avant tout un appel à la responsabilité, une véritable leçon de courage et de détermination qu'il souhaite transmettre à notre jeunesse.

Afin de récompenser ce parcours humain exceptionnel et cet engagement sans faille dans notre cité, je vous propose donc de décerner le titre de citoyen d'honneur de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins à Emile GENTE.

*applaudissements*

Comme l'applaudissement ne vaut pas approbation, je donne la parole à Gérard PIEL.

**Monsieur PIEL** : Oui Monsieur le Maire, bien sûr nous approuvons cette délibération. Permettez-moi quelques mots pour nous associer à l'éloge que vous venez de faire d'Emile GENTE.

Emile était responsable de notre parti quand j'y ai adhéré, et il a été pour moi un exemple. Son analyse politique, sa vision non sectaire du monde ont beaucoup aidé le jeune militant issu de 1968 que j'étais.

J'ai aussi eu la chance d'être élu à ses côtés au Conseil municipal. Combien de fois à cette époque ses interventions, son vécu, sont venus faire contrepoint aux paroles de l'extrême droite et autres révisionnistes de l'histoire.

Enfin, j'ai toujours admiré le courage d'Emile et cela à tout point de vue. Evidemment nous voterons cette délibération.

**Monsieur le Maire** : Je pense qu'il n'y a pas d'autres commentaires. Emile GENTE a depuis longtemps conquis le cœur et la raison de l'ensemble des antibois et du Conseil municipal.

J'ose à peine demander si quelqu'un s'abstient ou vote contre ?

Le Conseil municipal approuve donc cette délibération à **l'unanimité**.

## **00-6 - PALAIS DES CONGRES - BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF – APPROBATION PAR LA VILLE DU CONTRAT CONSTITUANT L'HYPOTHEQUE**

**Monsieur le Maire** : Ce bail emphytéotique administratif sépare un espace public d'un espace privé. Dans l'espace privé les banques vont prêter pour cet espace privé. Ils nous demandent l'approbation de l'hypothèque concernant leur prêt.

Intervention PS et les Verts.

**Madame MURATORE** : Nous rappelons notre opposition au montage financier BEA et donc nous voterons contre cette délibération.

Toutefois, deux points : nous constatons que pour ce bâtiment vous avez fait appel au privé mais que celui-ci se finance notamment auprès d'OSEO, établissement public et donc fait appel à des fonds publics.

Ensuite, j'ai recherché qui étaient ces gens-là, et je constate qu'AUXYFIP, qui est dénommé "l'agent" dans ce contrat, n'a pas déposé ses comptes depuis 2007 et a un niveau d'endettement du risque élevé, ce sont les indications trouvées sur les sites qui donnent des informations sur les entreprises. Merci.

**Monsieur le Maire** : Je vous laisse vos commentaires, ce n'est pas nous qui choisissons les entreprises ni la façon dont elles se financent, ni les banques. Simplement, pour ce bâtiment on nous demande d'approuver l'hypothèque puisque nous sommes dans le cadre d'un BEA, dans le contrat qui permet l'activité publique comme l'activité privée.

Bien entendu, vous avez compris que cela ne concerne que l'activité privée.

Nous passons au vote : qui est contre ? 5. Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 43 voix POUR sur 48 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS; Mme MURATORE; M. AUBRY).

## **MONSIEUR GONZALEZ**

### **01-1 - PLAN LOCAL D'URBANISME D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS (P.L.U.) – BILAN DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ET APPROBATION DU P.L.U.**

**Monsieur le Maire** : Mes chers collègues, je dirai simplement trois mots, avant la présentation que vont faire les services et Jean-Pierre GONZALEZ.

Premièrement, oui, ce PLU a été long à arriver en lecture définitive parce que nous avons voulu intégrer la préservation de notre patrimoine dans la ZPPAUP, et la préservation des espaces naturels par le Plan de Prévention des Risques des Incendies de Forêt (PPRIF).

Oui, ce PLU a aussi été long parce que nous avons voulu une concertation avec un système qui est différent du Plan d'Occupation des Sols antérieurement et qui fait que nous avons essayé à la fois de répondre aux objectifs de la Ville dans les vingt ans qui viennent et en même temps de faire en sorte que l'ensemble du public en soit parfaitement informé.

Si je tire deux conclusions de ce document, c'est qu'après avoir reçu l'approbation des organismes publics et du commissaire enquêteur, d'une part il est très protecteur de notre patrimoine bâti et de notre environnement paysager et que c'est un élément que personne ne conteste.

Deuxièmement, il répond à un objectif social qui est le logement social et il y répond de manière complète.

Mais vous le savez aussi, ce PLU a une organisation qui est différente du POS. C'est-à-dire que l'on peut réviser le PLU de manière beaucoup plus facile et parcellaire que le Plan d'Occupation des Sols.

J'ai écouté l'ensemble des quartiers sur le PLU, j'ai constaté qu'il pouvait apparaître que contrairement à la volonté de la Ville qui était de faire en sorte que les logements sociaux soient équitablement répartis sur l'ensemble du territoire, un certain nombre d'emplacements réservés et de quotités et de pourcentages, pouvaient apparaître plus fort sur Antibes Grand Est et en particulier sur la zone des Quatre Chemins.

C'est la raison pour laquelle j'ai écrit au Préfet pour lui demander de réharmoniser l'ensemble des logements sociaux qui étaient de 35 à 50, et qu'il soit harmonisé autour de 40, chiffre qui correspond aux mêmes objectifs quantitatifs mais avec une répartition un peu différente.

Nous avons des espaces à enjeux sur lesquels devraient se développer plus facilement les logements sociaux. Dans un souci d'apaisement, le PLU sera à mon initiative, proposé à une révision partielle sur cet objectif. Le Préfet m'a répondu qu'il n'y était pas opposé, à condition d'obtenir le même nombre de logements sociaux mais que compte tenu du fait que cela bouleversait l'économie générale du PLU, il souhaitait qu'on le fasse dans une révision et non pas dans une décision que nous prenons aujourd'hui.

C'est un engagement que j'ai pris. J'ai l'habitude de tenir mes engagements, je voulais que le Conseil municipal en soit informé. Ce qui ne m'empêche pas de vous demander d'approuver ce Plan Local d'Urbanisme, qui me paraît être indispensable pour que nous ayons un document d'urbanisme qui intègre beaucoup de choses, y compris le transport en site propre, y compris les réaménagements et les espaces à enjeux. Y compris la réflexion que nous devons continuer à avoir sur ces espaces comme le port, la vieille ville, Marena-Lacan, qui sont déterminants pour l'avenir de la ville.

Je veux le faire avec vous, avec la population.

Concernant l'Espace Bunoz, ce matin nous avons posé "la première pierre" si tant est que la pierre soit une pierre... du grand théâtre qui est en train de voir le jour. Cet espace doit être requalifié avec de l'habitat et avec le Conservatoire de musique et d'art dramatique.

L'espace Lacan-Marena doit aussi avoir un objectif de cinéma, d'attractivité de commerce, de voie nouvelle.

Enfin les Trois Moulins, sur lesquels vous savez, le TCSP aboutit pour la Ville d'Antibes mais traverse et irrigue à la fois un parc des sports qui doit se requalifier, autour d'un de nos grands projets qui est la Salle Omnisports et de faire en sorte que dans cet espace, on retrouve aussi une nouvelle façon d'urbaniser.

C'est une réflexion que nous devons avoir ensemble à la fois bien sûr sur l'entrée de Sophia Antipolis avec l'économie, le commerce et aussi l'habitat.

Puisque nous avons un transport en site propre, profitons de cette opportunité pour réfléchir à ces trois aspects de l'aménagement de notre territoire.

Je laisse la parole à Jean-Pierre GONZALEZ, en espérant que tout le monde ait bien compris qu'aucun document n'est parfait.

Ce document a le mérite d'exister et d'aboutir après une très longue concertation avec les pouvoirs publics, les associations, la population, il ne sera pas figé. Les engagements que j'ai pris dès qu'il sera approuvé, je les mettrai en application et probablement à d'autres endroits, sur lesquels les retours de la population, sur des points probablement plus mineurs, doivent être pris en compte toujours dans l'intérêt général mais en faisant en sorte que le PLU soit un document que chaque habitant d'Antibes Juan-les-Pins puisse s'approprier.

Je cède la parole à Jean-Pierre GONZALEZ et en même temps, je lui cède la présidence de l'Assemblée, en vous demandant de bien vouloir m'excuser quelques instants.

*Sortie de Monsieur le Maire -*

**Monsieur GONZALEZ** : Merci Monsieur le Député-Maire.

Avant de passer la parole aux collaboratrices efficaces et compétentes du Cabinet Nalbert, qui nous a suivi durant toute la procédure du PLU, je voudrais rappeler que nous avons vécu pendant dix ans, en Règlement National d'Urbanisme. En principe cette période est considérée comme laxiste, comme permissive, et qu'à ce titre-là il y a beaucoup d'irrégularités, de choses contraires au règlement qui se font.

Je vais vous donner quelques chiffres avant de passer au PLU lui-même.

Pendant ces dix dernières années, nous avons eu 5 100 déclarations de travaux, y compris 1 964 permis de construire.

Les services ont dressé 1 265 procès-verbaux. Il y a eu en matière de plantation d'arbres : 18 000 arbres conservés, 2 995 arbres abattus, et 16 861 arbres plantés. Cela ne se voit pas au fur et à mesure des permis de construire, mais une fois que l'on fait l'addition des obligations dans les permis de construire qui sont vérifiés ensuite dans le cadre de la conformité on s'aperçoit de chiffres beaucoup plus parlants.

Dans le même temps, deux parcs publics ont été créés, le jardin de la Médiathèque et le jardin du pont du Châtaignier.

Aujourd'hui presque tous les jardins publics font l'objet de travaux d'aménagement.

Voilà donc ce que je voulais dire sur l'exercice du RNU, ce qu'il en est advenu, et sur les autorisations administratives, les permis de construire et les déclarations de travaux, il y a eu 245 recours au tribunal administratif et il n'y a eu que 26 annulations sur dix ans, à savoir 0,05 annulation de permis de construire.

Là je tiens à féliciter les services de la Ville d'Antibes et en particulier son Directeur, en particulier, qui ont su tenir justement le règlement et les autorisations dans un cadre rigoureux.

Pour revenir au PLU lui-même, c'est vrai comme l'a rappelé Monsieur le Député-Maire, la procédure a été longue, surtout parce que nous avons dû ré-arrêter le PLU à la suite de la nouvelle intervention du Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt, de la loi modifiant les règles d'urbanisme, de la loi ENL (Engagement National pour le Logement) permettant une meilleure disposition pour les logements sociaux, et nous nous réjouissons d'avoir su attendre et ré-arrêter ce PLU car aujourd'hui nous pensons réellement qu'il est un excellent document.

Par rapport à ce que nous avons dit au départ, nous souhaitons à la fois la protection et nous souhaitons aussi la construction de logements, en particulier pour actifs et sociaux.

Cet objectif, à travers ce document, est obtenu car nous réalisons une protection des paysages beaucoup plus importante. Nous avons maintenant en plus des espaces boisés classés, des zones naturelles, paysagères, protégées.

Nous avons aussi un bâti qui est protégé architecturalement puisque nous avons 26 bâtis remarquables dans le document précédent, nous en avons cette fois-ci plus de 250 qui ne pourront pas être démolis. Ils auront en plus l'avantage de la transparence. C'est-à-dire que ceux qui auront des convoitises sur ces bâtiments, il suffira pour eux de regarder le document pour s'apercevoir que ce n'est pas la peine de s'y intéresser, et encore moins de faire pression sur les services et sur l'Architecte des Bâtiments de France pour une éventuelle démolition.

Enfin, il y a un volet essentiel, ce sont les objectifs en matière de logements sociaux. Nous pouvons maintenant les prendre grâce aux différents règlements qui nous avons eu entre temps à impliquer dans le document.

En effet, à travers le PLH, nous avons pu inclure sur 15 000 logements potentiels dans les 20 ans à venir, 5 500 logements sociaux, suivant les pourcentages qu'a donné Monsieur le Député-Maire, sur chaque opération.

Cela veut dire que nous pouvons tirer de ces 5 500 logements, 1 500 logements sur les servitudes sociales qui n'existaient pas avant, à 100 %, 2 500 logements sur les servitudes sociales, que Monsieur le Maire souhaite avec beaucoup de bon sens et d'équité sur toute la commune, unifiées à 40 %, au lieu de 30 à 50 %, et enfin, un millier de logements sur des réhabilitations, rénovations, comme nous avons fait pour la Villa Nador, la Villa Rose route de Grasse.

Voilà les deux éléments essentiels de notre PLU qui devraient emporter l'adhésion de tous, bien sûr qu'il y aura quelques insatisfactions car nous n'avons pas pu prendre encore toutes les modifications demandées.

Mais le PLU et la procédure est ainsi faite, et en cela, j'avais averti dès le PLU arrêté et même avant, que le PLU arrêté ne pouvait pas être modifié en profondeur par rapport au PLU approuvé, mais que par contre, la facilité dans ces nouveaux documents à savoir les modifications plus simples que dans les POS, et même une révision si besoin, nous permettront de prendre en compte toutes les autres modifications qui n'ont pas pu être prises dans ce document.

Si vous le voulez bien, je passe la parole maintenant au Cabinet d'études pour vous dire exactement le déroulement des opérations, en sachant que nous avons souhaité que vous ayez tous le document, pour que vous puissiez le garder avec vous et éventuellement demander des précisions au service Urbanisme ultérieurement.

*Présentation d'un diaporama par Mesdames RENAUD et ORGANINI du Cabinet Patrick NALBERT (non retranscrit).*

**Monsieur GONZALEZ** : Merci Mesdames. Nous allons pouvoir maintenant passer aux interventions des différents groupes.

**Monsieur MOLINE** : Monsieur le Premier Adjoint et Cher collègue, après cette longue présentation aux reflets de huit années d'élaboration, je vais être bref. Nous n'allons pas refaire maintenant le débat que nous avons déjà eu en début d'année passée pour arrêter le PLU.

Je dois reconnaître que lors de cette commission spécifique de mars, où l'exposé fait part le bureau d'études des principales différences entre le PLU arrêté en janvier 2010 et celui proposé aujourd'hui, a bien été utile et intéressant.

Mais comme vous le précisez, ces différences sont des modifications minimales pour répondre aux avis exprimés par l'Etat, le Département, la CASA et la SACEMA, tout en ne portant pas atteinte à l'économie du projet général et des corrections d'erreurs matérielles.

Nous nous étions abstenus lors du vote du PLU arrêté, donc logiquement nous maintenons notre position aujourd'hui, nous nous abstenons à nouveau.

Je voudrais conclure en rappelant que le PLU est un document important, contraignant mais vivant, nous resterons donc attentifs et attendons vos futures révisions. Merci.

**Madame DUMAS** : On nous présente souvent ce document fondamental pour notre ville.

Quand on regarde les étapes d'élaboration, et surtout les délais, en effet on se dit que le développement urbain de notre ville n'a pas attendu le PLU. La prescription du PLU date quand même, vous l'avez dit, de décembre 2002, bientôt neuf ans et un premier diagnostic territorial qui date, lui, de 2004.

D'ailleurs, le rapport de présentation s'appuie souvent sur des statistiques de l'INSEE qui datent de 2006, et même parfois de 1999.

Je me pose des questions sur la fiabilité de ce diagnostic. Entre l'époque de ces études et maintenant, il y a quand même eu la fameuse crise dont beaucoup parlent et que vous citez souvent, qui a quand même profondément modifié la situation sociale et la situation de l'emploi de notre territoire. De ces nouvelles données, vous n'en tenez pas compte.

A la lecture de ces analyses, je retiens qu'en 2006 il y avait 18 876 résidences secondaires. Ce qui représentait 30 % du parc de logements ; 36 904 résidences principales qui représentaient 65,5 % du parc de logements et 4,6 % de logements vacants, ce qui représente la bagatelle d'environ 2 900 logements vacants.

Nous pensons qu'il y a des mesures urgentes à prendre pour rendre disponibles ces logements vacants, sous la forme de logements sociaux ou de logements intermédiaires. Voilà une façon de marquer le PLU d'une vraie volonté de lutter contre la crise du logement mais malheureusement aucun signe au sujet de ces logements vacants n'apparaît dans ce document.

Le logement : le document en parle et signale comme nous le faisons depuis deux ans, la difficulté de se loger dans notre ville, mais comme je l'ai dit tout à l'heure, le PLU n'est vraiment pas à la hauteur.

Le document parle de la construction de 1 500 logements sociaux, pas de délai, pas de répartition très précise et surtout vous vous obstinez à ne pas voir l'état des demandes de logements sociaux, qui sont pour 70 % voire même plus, des demandes qui relèvent des P.L.A.I., elles sont actuellement près de 2 000 demandes actives à Antibes.

Alors ni le nombre de constructions de logements, ni la répartition en P.L.U.S. et P.L.A.I. ne correspondent aux besoins de notre ville. On constate malheureusement avec ce document, que votre choix est de rester hors la loi S.R.U., hors des 20 % d'obligation de logements sociaux.

Faisons un rapide calcul. 60 % de la population antiboise ont des revenus inférieurs au plafond H.L.M.. Si l'on rapporte cela aux 75 820 habitants, il y a la croissance démographique annoncée.

Le besoin des logements sociaux serait plus proche de 8 000. On voit bien la différence avec votre projet. Ce PLU va continuer à creuser les inégalités et ne pourra en rien répondre au droit au logement pour tous.

Voici une raison essentielle qui fait que nous ne voterons pas ce P.L.U..

Au sujet de la mixité sociale, nous y sommes évidemment très favorables, mais votre projet n'en parle que quand on parle de construction de logements sociaux. C'est une vision très minimaliste de la mixité sociale.

Nous aimerions que l'on en parle dans toutes les zones y compris par exemple, les zones des terrains de l'INRA au Cap d'Antibes, ou dans le quartier Pimeau.

Au sujet des zones appelées "de masses", Rabiac Estagnol et Les Combes, nous sommes plutôt d'accord avec l'idée de positionner ces quartiers d'habitat plus dense, près du futur TCSP. Ces zones sont peut-être par défaut, mais peut importe, des endroits où la Commune peut avoir une politique foncière plus importante.

Mais par contre, il est indispensable de prévoir les équipements publics dans ces quartiers. Oui ! ces quartiers doivent avoir accès à tous les services publics, écoles, services municipaux, mairie annexe et poste. A ce sujet, beaucoup d'interrogations tant au niveau de la politique de la ville dans le cadre du PLU pour la construction de bâtiments publics, tant au niveau de la politique nationale qui continue à démanteler ces services publics.

Il suffit de voir les locaux de la Poste de la Croix Rouge actuellement, pour être inquiets sur vos projets de développement des services dans ces quartiers.

Enfin, pour conclure, ce PLU nous donne peu d'éclairage sur les projets, sur les zones dites à enjeu, de Marena Lacan et de la zone des Pétroliers. Pour nous, ces zones doivent aussi répondre à l'obligation de mixité sociale et fonctionnelle et le document du PLU n'en parle pas à ce sujet-là.

*Retour de Monsieur le Maire.*

**Monsieur AUBRY** : On ne va pas refaire l'histoire, mais ce PLU arrive bien tard et je ne vais pas commencer à 2002, ce PLU tient compte de la réalité. Cette réalité s'est faite pas seulement les dix dernières années mais dans les années précédentes.

Il y a un élément où l'on voit qu'il y a un oubli, mais on sait que l'on doit en faire notre deuil. C'est l'absence de terrain réservé à l'agriculture. Evidemment, cela devient de la science fiction et je ne demande pas un tel emplacement, car je suis réaliste, mais si on avait fait un texte du même genre, même si cela n'existait pas à l'époque, il y a vingt ou trente ans, on aurait pu conserver sur le territoire de la Commune d'Antibes, une partie de cette agriculture, qui peut-être dans un demi-siècle, voire avant, pourrait être précieuse pour notre Commune.

C'est un exemple, de même pour les espaces verts, on les conserve, on les protège, c'est très bien.

Mais c'est la portion de ces espaces verts, elle tient compte de ce qui s'est passé précédemment. La plupart de ces terrains sont privés, auxquels les antibois n'ont souvent pas accès. Il y a peu d'espaces verts publics notamment en cœur de Ville.

Evidemment, il y a énormément d'arbres sur la ville, Antibes est très verte. Je vois cette carte avec du vert foncé, du vert moyen et du vert clair, qui représentent les jardins. Ces jardins, c'est la vision positive. C'est vrai que c'est bien car cela permet d'avoir de la biodiversité dans la Ville d'Antibes pour autant que l'on n'emploie pas des pesticides.

L'aspect négatif c'est le mitage. C'est-à-dire qu'une grande partie de la Commune d'Antibes, ce sont des territoires qui ont été urbanisés et extrêmement peu denses, c'est évidemment moins grave que par rapport à certaines communes de la Communauté d'Agglomération comme Roquefort-les-Pins où l'on ne retrouve pratiquement pas de centre, où la population est peu dense et également répartie, ce qui pose des problèmes pour les transports en commun.

On est obligé effectivement de se baser sur l'existant. C'est un regret mais on ne va pas prendre une machine à remonter le temps et refaire les choses.

Je voulais dire quand même cela, oui il y a des arbres, oui il y a du vert dans Antibes, mais il faut relativiser les choses, on a quand même pas mal de choses dans les années précédentes.

Je ne vais pas revenir sur tous les points, cela durerait des heures et personne ni moi-même y tenons.

Seulement, il y a deux grands dossiers qui me paraissent importants et qui vont motiver notre vote.

Tout d'abord, les logements sociaux. Nous constatons, car nous en avons discuté en groupe, qu'effectivement, les 20 % de la loi SRU ne seront pas atteints en terme de logements sociaux et qu'il y a une tendance dans cette présentation à confondre logements sociaux et logements pour actifs.

Tous les logements pour actifs ne sont pas des logements sociaux. C'est important.

**Monsieur le Maire** : Et inversement.

**Monsieur AUBRY** : Effectivement, le social peut s'adresser effectivement à des retraités ou à des personnes sans activité professionnelle.

Parmi ces logements conventionnés, tous ne sont pas sociaux. Je note...

**Monsieur le Maire** : Eh oui, conventionnés c'est pareil que social.

**Monsieur AUBRY** : On va reprendre le pourcentage, PLS etc. qui est largement supérieur à ce que vous aviez promis à un certain moment, qui était une inversion des chiffres par rapport au PLH. Jusqu'à présent, on a trop de PLS sur la commune d'Antibes Juan-les-Pins et pas assez de PLAI et PLUS.

Certains de ces logements sont encore très virtuels parce que 1 500 concernent des réserves foncières existantes mais le reste est virtuel.

On sait que le fait de demander à des promoteurs une part de logements sociaux, on sait que c'est une politique qui n'est pas inefficace mais qui a des limites.

Je vois mal comment on pourrait atteindre, même s'approcher de très près des 20 % qui sont imposés par la loi.

A un moment donné, je n'ai pas noté à tort la page, le PLU parle de transformer les résidences secondaires en résidences principales. C'est très bien, surtout dans les quartiers où il y a deux tiers de résidences secondaires comme Juan-les-Pins, je me pose la question : comment ?

Je vois mal comment nous aurions la possibilité concrète de transformer ces résidences secondaires en résidences principales, à moins que l'on soit dans un régime dictatorial, mais nous ne sommes pas dans un tel régime.

Pour le TCSP, nous considérons que pour le logement social, c'est moins pire que c'est actuellement, mais ce n'est pas ce que nous devrions atteindre, si nous voulons réellement être en accord avec la loi SRU.

Pour ce qui est des transports en commun, cela nous paraît insuffisant, parce que nous sommes toujours sur la seule ligne de TCSP d'Antibes à Sophia Antipolis, comme en logement on table sur une augmentation non négligeable de la population, donc un accroissement démographique qui est supérieur à celui qui était précédemment, forcément, il y aura un besoin accru en transport en commun d'autant que je vous l'avais dit précédemment, l'évolution des cours du pétrole vont forcément augmenter cette demande en transport en commun.

Pour l'instant, une ligne de TCSP Antibes Sophia Antipolis est prévue, c'est très bien, il y a le problème également de l'absence de TCSP, que nous souhaitons nous, qui irait d'Antibes-les-Pins jusqu'à la Fontonne.

Puisque la ligne de chemin de fer n'est pas suffisante avec trois arrêts sur cet ensemble.

Ce qui est prévu pour ce TSCP est adapté à l'actuelle Ville d'Antibes Juan-les-Pins mais elle nous paraît insuffisante à la Ville d'Antibes Juan-les-Pins de dans dix ans et a fortiori de dans vingt ans.

Pour ce qui est de l'autoroute, je n'ai pas vu d'emplacements réservés, car l'autoroute fait également partie des transports, et peut servir à des transports en commun, éventuellement à un euro et pas à huit euros comme certains bus.

Il n'y a pas d'emplacements réservés, en tout cas je n'en ai pas vu pour le demi-échangeur de Biot, qui est sur le territoire de notre commune, je peux me tromper, mais je ne l'ai pas vu.

Enfin, les transports doux, on a vu un maillage notamment pour les pistes cyclables, et assimilées. Je crois qu'il y a un véritable retard à combler sur les déplacements cyclistes.

Il faut savoir qu'un coup de peinture sur un trottoir ou sur une route cela ne suffit pas, on le voit très bien notamment près du carrefour Weisweller où le cheminement sur le trottoir piéton, et le cheminement vélo, est transformé en parking pour les voitures des clients des magasins environnants.

Il faut là aussi songer pour les transports à deux roues, à avoir une sorte de TCSP... soit un Transport Cycliste en Site Propre et non "Transport en Commun".

Pour l'instant, je pense que PLU est insuffisant là aussi, sur ce domaine. J'ai bien noté que le PLU, une fois adopté et je ne doute pas qu'il sera adopté puisque vous disposez d'une majorité, il pourra être amélioré. C'est l'avantage du PLU par rapport à ce qu'était le POS. Le POS nous ne l'avions pas expérimenté pour d'autres raisons.

En état, en particulier tenant compte des manques ou des insuffisances - certes des progrès ont été faits mais à nos yeux ils sont encore insuffisants - en matière d'habitat social, nous ne voterons pas pour ce PLU étant donné que nous attendons des améliorations à l'avenir, lors des prochains Conseils municipaux.

**Monsieur le Maire** : Merci. Jean-Pierre GONZALEZ.

**Monsieur GONZALEZ** : Je vais répondre si vous le voulez bien, sur le logement social puisque c'est le point que vous avez ciblé pour dire que vous n'étiez pas d'accord avec le PLU.

Or vous pouvez ne pas voter, c'est votre droit absolu, mais de dire que les objectifs que nous nous sommes fixés en matière de logements sociaux sont insuffisants ! à moins que vous vouliez que l'on fasse plus que 25 ou 30 %, c'est-à-dire plus que la loi SRU, les objectifs de la loi SRU ont été strictement respectés.

Je peux dire que dans le département, aucune autre commune a eu la hardiesse que nous avons eue de mettre autant d'emplacements réservés pour des logements sociaux, à 100 % sur des parcelles qui vont de 1 000 à 3 000 m<sup>2</sup>, c'est-à-dire pour 40 logements sociaux environ, et faire sur tout le territoire de la Commune, une servitude sociale que l'on unifiera à 40 %.

C'est-à-dire que contrairement à ce que vous avez dit, Monsieur AUBRY, quand vous dites "vous n'êtes pas sûr d'atteindre vos objectifs", bien sûr, le PLU est fait pour une vingtaine d'années et que les objectifs doivent être atteints pendant une vingtaine d'années. Tout ne va pas se construire comme ça dans les deux à trois ans.

Cela signifie qu'à chaque fois qu'un promoteur achètera un terrain sur Antibes, il aura l'obligation de construire au moins 40 % de logements sociaux, c'est le promoteur qui va construire ces 40 %, comme avant, depuis 2003, nous l'oblignons à faire 20 % de logements sociaux seulement.

Aujourd'hui le PLH, contrairement à ce que vous avez dit aussi, a inversé après s'être rendu compte qu'effectivement le PLS ne correspondait pas à la demande sur notre ville, on a inversé totalement les pourcentages. Maintenant ce n'est plus que 5 % de PLS et le reste en PLAI et en PLUS.

Que vous ne votiez pas le PLU c'est votre droit, que vous disiez des contrevérités, excusez-moi de vous reprendre en vous disant que la loi SRU est largement appliquée, qu'il est certain que au moins une grande partie de ces logements seront construits car c'est une obligation, aucune parcelle n'échappe à cette obligation de construction de logements sociaux.

Or, tout à l'heure, quelqu'un a dit "pourquoi au Cap d'Antibes vous ne mettez pas de logements sociaux ?". C'est évident, parce que le terrain est tellement cher et ce n'est pas nous qui faisons le prix du terrain, qu'aucun bailleur social ne pourrait construire du logement social à cet emplacement.

Donc, l'important n'est pas là. L'important c'est de faire du logement social sur toute la commune où nous pouvons le faire et d'atteindre des objectifs qui sont demandés par la loi.

La loi SRU je crois me rappeler, que c'est un gouvernement de gauche qui l'a mise en place. Oui, nous l'appliquons ! à moins qu'on veuille aller au-delà de la loi.

**Monsieur AUBRY** : Je réponds, il y a quand même des choses qui ont été dites. Le Préfet dit lui-même que les 5 200 logements sociaux, il ne les trouve pas, les 5 200 nécessaires ; il y a toujours la confusion entre logements conventionnés et logements sociaux. Le PLH actuelle précise que 50 % des logements doivent être conventionnés or là, vous parlez de 40 % de logements sociaux.

Je suis d'accord sur le fait que l'on mette à même niveau les quartiers, qu'il n'y ait pas de quartier à 30 % et un autre à 50 %. Une moyenne me paraît là tout à fait intéressante.

Il y a deux ou trois points sur lesquels je suis tout à fait d'accord, mais je ne peux pas vous laisser dire que je dirais n'importe quoi. Si vous dites que je dis n'importe quoi, le Préfet aussi dirait n'importe quoi et le PLH dirait aussi n'importe quoi. Quant au PLH l'inversion, cette inversion n'a pas encore été votée et certains points du PLU font craindre éventuellement qu'ils ne puissent pas être votés dans ces termes.

C'est le PLH actuel, il y a beaucoup trop - je l'ai dit, je ne vais pas me répéter - de la catégorie supérieure des logements sociaux, vous avez décidé, à un moment vous l'avez dit, d'inverser et à juste raison car les besoins ne sont pas dans cette catégorie-là, mais on attend toujours de voir, ce document n'est pas encore voté à ce jour. Je vous remercie.

**Madame BLAZY** : Juste pour dire que ce document on va l'avoir dans le deuxième PLH qui n'est pas encore voté mais que nous allons voter bientôt.

Juste une toute petite précision, parce que je ne voudrais pas qu'il y ait de confusion avec le PLS.

Dans les mois prochains, effectivement, nous allons avoir du PLS qui va sortir, mais attention, c'est la Foncière logement, cela veut dire qu'il n'y a aucun argent public, pas d'argent de la CASA, c'est-à-dire que cela ne nous coûte rien, mais cela permettra de loger des gens qui travaillent, qui dépassent légèrement le plafond de ressources et donc, voilà, on en aura un peu, cela ne nous coûte rien et ça permettra quand même de loger des gens.

Nous ne donnons plus de subvention pour les PLS.

**Monsieur le Maire** : Tout le monde a compris que le PLU et le PLH ce n'est pas pareil. Il n'est pas question d'inclure le PLH dans le PLU. Là on fait du quantitatif donc on ne va pas dire combien on fait de PLS, de PLAI etc. C'est dans le Programme Local de l'Habitat, dont la CASA a la responsabilité, que vous aurez ces éléments.

D'ores-et-déjà, Mme BLAZY et moi-même nous vous avons dit très souvent, que les objectifs de 30 % de PLS et de 70 % de PLUS et de PLAI, n'ont jamais été effectués car nous avons répondu à la demande et nous n'avons pas appliqué bêtement des quotités ou des pourcentages.

Je rappelle deux choses. La première c'est que pour répondre à Monsieur AUBRY, c'est que les partis que vous soutenez font une troisième voie SNCF quand même. Si on commence à dire que la troisième voie ne sert à rien, parce qu'entre Juan-les-Pins, Antibes et l'ensemble de la Côte, il ne faut pas la faire, vous nous le dites tout de suite. Comme nous y sommes allés avec Anne-Marie BOUSQUET ce matin et que cela pose un certain nombre de problèmes pour les habitants de la Fontonne, vous arrêtez les travaux.

Je pense que cela sera utile et plutôt que de faire un TCSP transversal alors qu'il y a déjà une troisième voie avec des TER, il vaudrait mieux faire un TCSP gare d'Antibes-nord d'Antibes.

Quand je vais à Sophia Antipolis on me dit que c'est un TCSP pour Antibes et quand je vais à Antibes on me dit pourquoi il va à Sophia Antipolis ? Nous allons aux deux, les 40 000 habitants qui vivent autour de la Croix Rouge ont besoin aussi d'avoir un TCSP pour descendre facilement en centre ville. Je crois qu'on est d'accord là-dessus.

L'agriculture, vous savez aussi que c'est une compétence de la Communauté d'agglomération. On a pensé que c'était mieux d'essayer de trouver des terrains dans le SCOT et vous l'avez vu, qui sont des terrains agricoles dans des zones qui ne sont pas les plus urbanisées.

Cela nous a paru logique et l'ensemble des maires a voté à l'unanimité un plan d'agropastoralisme qui fait que les terrains agricoles nous en avons trouvés sur Bar-sur-Loup, sur Châteauneuf, sur Opio, au Rouret.

C'est plus facile de les trouver dans ces espaces-là que de les trouver dans le cœur de l'urbanisme antibois, Vallauris ou Villeneuve-Loubet. On est d'accord là-dessus aussi.

En ce qui concerne enfin les objectifs, je vais vous lire une phrase de la réponse de Monsieur le Préfet, sur la construction et l'habitation des communes soumises aux obligations de réalisation de logements locatifs sociaux.

Je vous communiquerai d'ailleurs cette lettre qui m'est arrivée en recommandé, elle date du 6 avril 2011. Elle commente le PLU et dit le bilan dressé.

"A l'aide des éléments communiqués, fait apparaître sur votre commune, la réalisation de 855 logements locatifs sociaux soit 111,18 % de l'objectif prévu."

Cela veut dire que vous avez devant les yeux - vous pouvez dire que ce n'est pas vrai, ce sont les services de l'Etat - les objectifs de ce PLU correspondent à 111,18 % des objectifs requis par l'Etat qui applique la loi qui n'a pas été votée par la majorité actuelle mais qui considère que la loi s'applique parce que c'est la loi de la République.

Donc 111,18 %, c'est un peu trop précis peut-être mais c'est un calcul. On nous demandait 769 logements, on en fait 855. J'ajoute, effectivement il y a 1 800 demandes sur Antibes et qu'avec cet objectif, on ira très très vite, non pas à l'objectif chiffré des 20 % mais satisfera très vite les demandes.

Ce que je reproche le plus aux 20 %, dont j'ai déjà dit dans la presse nationale que finalement c'était une loi incitative et qu'elle nous avait permis d'avancer.

Si l'on avait considéré que cette loi était inique, on l'aurait supprimée. On l'a conservée car elle est incitative, avec des objectifs quantifiés et on a même ajouté, on l'a vu tout à l'heure, la loi BOUTIN et la loi DALO. Cela veut dire que c'est une préoccupation globale d'intérêt général.

Quand vous regardez le pourcentage des habitants d'Antibes Juan-les-Pins, ils sont entre 55 et 60 % propriétaires de leur appartement. Je veux bien que l'on m'explique qu'il y en a 80 % qui relèvent du logement locatif social, mais celui qui possède déjà son appartement, il n'a a priori, pas à demander un logement social.

Cela veut dire que quand on joue avec les chiffres sur les revenus, on se rend compte aussi de temps en temps que les gens qui ont des faibles revenus sont propriétaires de leur appartement, et qu'ils ne sont pas obligatoirement demandeurs de logements sociaux.

Je rappelle que si nous avons la courbe de l'augmentation de demandes de logements sociaux et que l'on prolonge cette courbe, cela veut dire que dans cinq ans nous aurons résolu le problème des 1 800 demandes qui arrivent.

Il y en aura d'autres, car il y a toujours des demandes qui continueront à avancer, il y aura toujours des attributions mais vous ne me ferez pas faire 150 % des objectifs de la loi SRU à 20 % alors que je sais très bien que la demande à l'intérieur de la Ville tourne aujourd'hui autour de 12 à 14 % et que ces objectifs peuvent être atteints non seulement sur les chiffres de la loi mais en même temps sur la réalité des faits.

Enfin, vous constaterez que dans le PLH que présentera Marguerite BLAZY qui est en cours de finalisation au niveau de la Communauté d'agglomération, bien sûr nous répondons à une demande. Nous prenons les 1 800 demandes et nous regardons ce qu'il y a dedans. Il y a moins de PLS que de PLAI et de PLUS, donc nous ferons comme on a dit.

Je me réjouis que Monsieur AUBRY soit d'accord sur l'équité globale sur l'ensemble du territoire et le retour à 40 % sous réserve que l'on contrôle bien, que l'on soit toujours dans les objectifs, ce qui à mon avis apaisera un certain nombre de choses et un certain nombre d'emplacements réservés, qui sont plus hypothétiques que réels.

Je veux que l'on travaille autour de la zone des Quatre Chemins, pour faire en sorte que l'on ait des hauteurs qui soient compatibles avec l'ensemble de ce qui a été construits autour afin de donner un aspect harmonieux de l'ensemble des propositions.

Voilà l'ensemble des éléments de ce PLU.

Quand même, quand on regarde en "off" ce que pense les gens du PLU, ils le trouvent courageux et qu'il avance avec détermination dans la mixité sociale, du respect de l'environnement, de la mise en place d'un TCSP, et qu'il regarde résolument vers une protection du patrimoine, et en même temps vers du lien social avec une mixité apaisée comme nous l'avons toujours fait dans les logements sociaux.

Je disais ce matin en comité de quartier, ceux qui se préoccupent de savoir comment vont se faire les choses, je me dis que les logements sociaux que l'on fait depuis 15 ans dans la Ville et que l'on fait depuis 5 ans de manière plus importante, il n'y a personne qui passe devant un logement social sur la Ville et qui le devine.

C'est grâce à l'action conjuguée de Marguerite BLAZY et Jean-Pierre GONZALEZ qui a fait que les promoteurs ont construit des blocs d'immeubles identiques. Cela a permis d'améliorer la mixité sociale en évitant de faire des barres HLM dont on se préoccupe trente ans plus tard pour les détruire à grands frais.

Il vaut mieux aujourd'hui épouser cet objectif ambitieux, le faire de manière très vigilante avec de la mixité sociale telle qu'elle est conçue aujourd'hui à la Communauté d'agglomération et ce PLU n'est pas uniquement un document d'urbanisme opposable. Il y a aussi les hauteurs, les prospects, le respect des espaces verts... On ne va pas se lever tous les matins en se demandant si on a fait son nombre de logements sociaux ?

Ce qui me préoccupe, ce sont les gens que je rencontre et qui demandent légitimement. Quand on aura résolu ce problème et que l'on aura répondu positivement, à ce moment-là on ne cherchera pas à atteindre les 20 % pour que mes successeurs n'aient pas à gérer des barres de béton et à savoir comment les démolir pour faire une ville plus apaisée et conviviale.

Ce PLU répond aux objectifs qui sont au cœur des préoccupations des habitants. Il est facilement révisable à condition que l'on garde les objectifs et je vous proposerai donc des révisions dès qu'il sera approuvé pour que cela corresponde à l'attente de nos concitoyens dans un souci de justice, d'équité et d'apaisement.

**Monsieur GONZALEZ** : Simplement pour parler de terrain agricole, d'abord il reste des exploitations horticoles, peu c'est vrai, sur notre territoire, mais nous ne les engageons pas à vendre leur terrain. Nous ne pouvons pas empêcher les propriétaires des terrains de les vendre.

Par contre, ce que nous avons fait...

**Monsieur le Maire** : Juste un mot, pardons de vous couper. Allez demander à un horticulteur qui a des serres s'il veut que son terrain reste agricole...

**Monsieur GONZALEZ** : Par contre, ce que nous avons fait, c'est que nous avons des contentieux sur des parcelles occupées frauduleusement par des personnes qui ont surélevé des terrains, qui ont fait des actes contre l'urbanisme, c'est un terrain qui fait à peu près 5 hectares le long de l'autoroute, vers le quartier Est, et nous les avons transformés en réserve foncière pour des jardins familiaux. Je crois que là aussi, c'est une innovation, une bonne chose.

**Monsieur le Maire** : Tout le monde voit bien où c'est situé, et où est le contentieux.

Nous passons au vote. Tout le monde s'est exprimé.

Qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? 4.

**Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48** (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY, et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

*Départ de Monsieur PAUGET – Procuration à Madame DUMONT- La procuration de Monsieur ROUX s'annule.*

*Départ de Madame TORRES FORET DODELIN – Procuration à Monsieur DAHAN – La procuration de Monsieur GENSBURGER s'annule.*

*Présents : 34 / Procurations : 12 / Absents : 3.*

## 01-2 - PLAN LOCAL D'URBANISME D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS – BONUS DE CONSTRUCTIBILITÉ POUR LA RÉALISATION DE LOGEMENTS CONVENTIONNÉS

**Monsieur GONZALEZ** : Le bonus de constructibilité pour la réalisation de logements conventionnés c'est-à-dire de logements sociaux. Quand on dit logements conventionnés, il s'agit de logements sociaux. Nous demandons la possibilité d'augmenter les COS de 20 % en sachant que nous avons baissé les COS initialement pour ne pas déséquilibrer les gabarits sur la ville. Et ceux qui voudront construire seront obligés puisque le PLU oblige à faire des logements sociaux sur toutes les parcelles. Donc il y aura 20 % de bonus pour les logements conventionnés ou dits sociaux.

**Monsieur le Maire** : Interventions Madame DUMAS, Monsieur AUBRY.

**Madame DUMAS** : Très rapidement. D'après la loi, ce bonus du Coefficient d'Occupation des Sols peut aller jusqu'à 50 %, si j'ai bien lu la délibération, et vous proposez seulement 20 %. Donc, sachant que cette loi n'est qu'incitative, nous trouvons cette mesure un peu trop insuffisante pour une réelle mixité sociale dans toutes les zones d'habitation discontinue.

Nous proposons un amendement à cette délibération en proposant d'inciter au pourcentage 50 % sachant qu'il y a des zones qui peuvent supporter le 50 %.

**Monsieur AUBRY** : Pour nous, ce n'est pas tout à fait pour les logements sociaux, dans la mesure où c'est surtout pour les promoteurs, à qui on accorderait 20 % de plus sur le COS. Après tout, je serais pour uniquement pour les logements sociaux qui seraient écologiquement satisfaisants. C'est-à-dire que nous ne votons pas pour cette délibération-ci, mais nous voterons pour la suivante.

S'il y a vraiment des logements où il faut qu'ils soient absolument écologiques, ce sont bien les logements sociaux. Dans combien de logements sociaux HLM vous avez des véritables passoires énergétiques avec du chauffage électrique, celui qui coûte le plus cher pour le locataire et le moins cher pour le bailleur.

**Monsieur le Maire** : Je vais vous rassurer immédiatement sur ce sujet. La Communauté d'Agglomération ne construit que des logements sociaux écologiques. Donc, c'est un engagement tenu à chaque fois que l'on donne l'autorisation en particulier dans le cadre de la SACEMA et vous pouvez voir sur les prochains dont on va poser les premières pierres, il y a une réflexion sur les courants d'air, les patios, les dépenses énergétiques et le photovoltaïque.

**Monsieur AUBRY** : Excusez-moi, c'est bien ce que je dis. Si tous les logements sociaux faits sur cette commune sont écologiquement positifs, et bien, ils bénéficieront tous de 20 % en plus par rapport au COS, non pas parce qu'ils sont sociaux mais parce qu'ils sont écologiquement positifs. Donc, selon nous, cette délibération n'a pas de raison d'être. La suivante suffit au problème.

**Monsieur MOLINE** : Monsieur le Maire, effectivement, légalement, les constructeurs de logements conventionnés doivent répondre à la réglementation thermique de 2012. De ce fait, comme nous allons le voir dans la prochaine délibération, ils vont bénéficier de ce plus 20 % de COS avec la bonification de la construction, de la constructibilité favorisant la performance énergétique.

Donc, les zones concernées sont soit les quartiers bâtis à collectif discontinu dominant ou les individuels dominants, ou les zones d'activités touristiques et de loisirs ou les secteurs à dominante d'activité. En plus du COS majoré, ces futures constructions devront respecter toutes les autres règles : le retrait, la hauteur, l'emprise au sol, les surfaces d'espaces verts. Nous craignons que ce sur-bonus de constructibilité supplémentaire de 20 % ne soit applicable que dans des cas très particuliers et très très limités, et ne serait jamais une généralité.

Bien que conscients de la nécessité de construire des logements et notamment pour actifs, il ne faut pas faire croire à des miroirs aux alouettes. Cette délibération sans résultat concret bénéfique prévisible ne serait qu'un effet d'annonce mal venu. Donc, afin d'en estimer l'impact réel, avez-vous réalisé des simulations significatives de cette mesure envisagée ?

Merci pour votre réponse.

**Monsieur GONZALEZ** : Monsieur MOLINE, vous avez raison sur le principe. C'est vrai que dans tous les cas, ces 20 % et à plus forte raison 50 % qui serait illusoire puisque les règles d'urbanisme subsistent à savoir les hauteurs, les emprises etc.. Par contre, 20 %, dans certains cas, l'emprise au sol permet, sinon en hauteur et en épaisseur, de faire ces 20 %.

Dans ces cas, le coefficient de majoration pour les logements sociaux sera nécessaire et si on peut le mettre, il n'y a pas de raison de ne pas le mettre.

Par contre, pour répondre à Monsieur AUBRY sur l'énergétique puisque qu'on va en référer dans la délibération suivante, de toutes les façons, au 1<sup>er</sup> janvier 2013, une loi de Grenelle votée...

**Monsieur le Maire** : ...par Jean Louis Borloo, sous l'impulsion du Président de la République.

**Monsieur GONZALEZ** : ... et qui prévoit donc qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2013, tous les logements seront astreints à cette obligation. Pour l'instant, nous allons la voter. Enfin, nous la présentons au vote mais elle n'aura plus lieu d'être après 2013.

**Monsieur le Maire** : ...puisqu'elle sera la loi.

On passe au vote. Qui est contre ?

**Monsieur PIEL** : On vous a proposé un amendement à 50 %, je pense qu'il faut déjà voter l'amendement. Vous avez parlé de la loi qui permet cette possibilité à 20 % en disant que ce n'était pas applicable, illusoire, etc..

On pense que l'on peut mettre 50 % parce qu'il pourrait y avoir à un moment donné, et j'espère que les gens qui ont voté la loi ont pensé à ça aussi, des possibilités à 30 %. Pourquoi se restreindre à 20 % ?

Nous pensons que ce bonus est important, qu'il peut permettre d'avancer. On pense que l'on peut mettre ce que propose la loi c'est-à-dire jusqu'à 50 %. On n'est pas obligé évidemment à chaque fois de faire 50 %. Le règlement et tout le reste, restent. On a bien compris ça. Mais donnons-nous cette possibilité. Pourquoi se réduire à 20 % alors qu'il y a une possibilité ? En même temps, vous nous permettez de voter cette délibération.

**Monsieur GONZALEZ** : Je crois tout d'abord que les objectifs que nous nous sommes donnés dans le PLU, font que les objectifs en logements sociaux sont atteints. Donc, vous ce que vous êtes en train de dire, c'est qu'au lieu de 20 % de la loi SRU ...

**Monsieur PIEL** : *inaudible*

**Monsieur GONZALEZ** : ...Vous permettez ! En augmentant de 50 % les COS pour logements sociaux, nécessairement, vous faites dépasser le plafond de logements sociaux sur l'objectif souhaité dans le cadre du PLU et de la loi, d'ailleurs. Et il est possible qu'effectivement, les 50 % aient un effet dans certaines villes où il n'y a pas beaucoup de densité mais nous, comme la densité est déjà importante, nous avons pensé que 20 %, comme le font beaucoup d'autres villes et comme ne le font pas d'autres villes, était une moyenne justifiée.

**Monsieur le Maire** : Monsieur PIEL, on délibère sur des propositions de la majorité. C'est une règle. Si cette délibération n'était pas adoptée, on pourrait à ce moment-là, passer au vote sur 50 %. Mais, on peut difficilement quand même demander de voter à chaque fois que vous modifiez une délibération qui est présentée par la majorité.

Vous me proposez un amendement. Je vous propose le vote de délibération. Si le vote de la délibération est repoussé, on verra si l'amendement que vous proposez...

**Monsieur PIEL** : *Inaudible – hors micro*

**Monsieur le Maire** : Je ne fais pas faire voter un amendement. On est où là Monsieur PIEL ? On est dans un Conseil municipal.

Dans le Conseil municipal, vous faites une proposition. Monsieur le Premier Adjoint vient de vous dire que

lui, il propose 20 %. On va quand même examiner la proposition de la majorité si vous le voulez bien. Si la proposition de la majorité n'a pas l'assentiment de la majorité de l'assemblée aujourd'hui réunie, à ce moment-là, on fera d'autres propositions.

Enfin, dans quelle assemblée, dans quelle collectivité ...

**Monsieur PIEL** : *Inaudible – Hors micro.*

**Monsieur le Maire** : Non. Non

On peut proposer une alternative à la proposition mais le Maire, le Président du Conseil Général, le Président du Conseil Régional, lui, propose la délibération. Il n'y a pas de raisons que vos voisins ne proposent pas 30 % et puis que d'autres 10 %. Et on vote à chaque fois sur les propositions de l'opposition. Non.

On a une proposition à vous faire. Elle est raisonnable et elle correspond à un objectif. En même temps, ne soyons pas dupes Monsieur PIEL. Vous ne votez pas le PLU et ensuite, vous demandez à ce que je modifie une des dispositions du PLU. Si, à la limite, le fait de vous donner satisfaction faisait que vous adhérez à notre démarche, peut-être que cela me ferait hésiter une seconde. Voilà.

**Monsieur PIEL** : *Inaudible – Hors micro*

**Monsieur le Maire** : Eh bien on verra. A ce moment-là, on modifiera. Pour l'instant, il semblerait que ...

**Monsieur PIEL** : *Inaudible – Hors micro*

**Monsieur le Maire** : Non, je ne refuse pas. Je propose un vote sur la délibération qui est en objet. Vous savez très bien que jamais personne ne dépose dans un Conseil municipal, des amendements successifs.

On passe au vote sur la délibération qui vous est proposée.

Qui est contre ? 5. Voilà, c'est très bien. C'est logique et cohérent.  
Qui s'abstient ? 4.

Adopté à la majorité par 37 voix POUR sur 46 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS; Mme MURATORE; M. AUBRY, 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

### **01-3 - PLAN LOCAL D'URBANISME D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS – BONIFICATION DE CONSTRUCTIBILITÉ FAVORISANT LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS L'HABITAT**

**Monsieur GONZALEZ** : Il s'agit de la bonification pour la performance énergétique et les 20 %, en sachant que cela ne sera plus utile à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Monsieur le Maire** : C'est une mesure transitoire.

**Madame DUMAS** : Là aussi, pareil. Il y a l'incitation nationale et maximale qui est de 30 %. On est toujours en dessous. Donc, même chose.

En plus, ce n'est pas l'ensemble des zones qui est concerné. Il me semble que la réduction et les problèmes énergétiques devraient toucher tout le monde. Pourquoi pas arriver à 30 % parce que là aussi, pourquoi serait-on en dessous de la norme de la loi.

**Monsieur le Maire** : Parce que l'on doit répondre à des objectifs et que je n'ai pas envie d'augmenter la constructibilité sur Antibes, sur des incitations qui vont rentrer dans la loi. On a une mesure transitoire qui va durer 6 mois. En plus, on a tous nos logements sociaux en économie d'énergie. On peut polémiquer trois heures la dessus.

Monsieur AUBRY.

**Monsieur AUBRY** : On avait proposé ces 20 % il y a quelques temps. Donc, on est tout à fait contents que cela soit fait avant que cela soit obligatoire. Et on est aussi d'accord sur le fait que cela devienne obligatoire. C'est une loi positive.

Soyons clairs, les économies d'énergie sur le logement, c'est vraiment un des objectifs les plus importants pour nous dans l'avenir, parce qu'il y aura un véritable problème énergétique et les économies que l'on peut réaliser sur le logement, sont essentielles. Et ce n'est pas n'importe quoi cette loi.

Donc, on vote pour.

**Monsieur le Maire** : Ce n'est pas n'importe quoi cette loi. Bravo. Très bien. Elle a votée par la majorité à l'Assemblée Nationale. Merci.

On passe au vote.

Monsieur MOLINE.

**Monsieur MOLINE** : Monsieur le Maire, vous nous dites que c'est une loi transitoire. Donc dès 2013, en France, la consommation énergétique des bâtiments neufs à usage d'habitation ne devra pas dépasser les 40 kw/h par an et par mètre carré de SHON. Puisque cela devient une obligation donc la norme, il eut été préférable de majorer de suite tous les COS de 20 % et de pénaliser en minorant de 20 % les COS des futures constructions qui ne respecteraient pas les critères de performance énergétique.

La loi autorise une majoration jusqu'à 30 % pour favoriser la performance énergétique, les énergies renouvelables dans l'habitat. Alors pourquoi ne pas encourager l'architecture expérimentale en incitant à aller bien au-delà de la réglementation thermique de 2012, par anticipation de la future RT 2020, en majorant encore ces COS.

Ce serait novateur. Notre ville donnerait ainsi une impulsion bénéfique. Il y a là l'opportunité de faire travailler ensemble par exemple des chercheurs, professeurs et ingénieurs de Sophia Antipolis, du CNRS, des campus et d'autres, avec des cabinets d'architectes en pointe dans ce domaine, sur la conception de bâtiments à énergie positive. Les réalisations de ce type existent déjà en Europe, surtout en Suisse et des pays scandinaves. En France, on peut citer Green Office à Meudon, le projet Solaris à Clamart et 17 logements HLM dans Paris 11<sup>ème</sup>.

Donc, nous avons le climat, les hommes. Saisissons cette opportunité. Je vous remercie.

**Monsieur LEONETTI** : Le travail que vous évoqué est déjà fait par la Communauté d'Agglomération avec la Ville d'Antibes et le Lycée du Génie Civil où nous prenons des expertises et des expériences partagées sur la façon dans l'avenir de gérer des bâtiments à basse consommation énergétique. Ce que vous souhaitez, à juste titre, est déjà mis en place.

Tout le monde est éclairé. Donc, nous passons au vote.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 46 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

#### **01-4 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN - INSTAURATION D'UN DROIT DE PRÉEMPTION RENFORCÉ - DÉTERMINATION DU PÉRIMÈTRE**

**Monsieur GONZALEZ** : Le droit de préemption renforcé, par rapport au droit de préemption urbain dit « normal », est le fait que la Ville peut préempter y compris les parcelles dont les propriétaires sont des SCI. Alors que dans le cas de droit de préemption normal, on ne peut pas le faire. Donc, il faut instaurer ce droit de préemption renforcé quand il s'agit d'une société qui est propriétaire pour pouvoir acquérir.

**Monsieur le Maire** : Interventions : La Gauche et l'Écologie, Monsieur PIEL.

**Monsieur PIEL** : Dans la délibération, il y a un passage intéressant qui note que les préemptions et surtout la raison de la préemption, la raison de l'utilité publique sera notifiée dans un document, un cahier et sera donc consultable par tout citoyen. Est-ce que c'est aussi valable pour le droit de préemption non renforcé ? Est-ce que ce document existe aujourd'hui pour les droits de préemption qui ont été réalisés par le passé ?

**Monsieur le Maire** : Monsieur le Premier Adjoint, attendez s'il vous plait, l'intervention du PS et les Verts et vous répondrez globalement si je peux me le permettre.  
Monsieur AUBRY.

**Monsieur AUBRY** : Je n'ai rien de particulier à dire là-dessus. C'est une demande du préfet, il me semble.

**Monsieur le Maire** : Oui.

**Monsieur AUBRY** : Oui, d'accord. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Monsieur le Premier Adjoint.

**Monsieur GONZALEZ** : Effectivement, Monsieur PIEL. C'est la même chose au niveau de la procédure sauf que c'est le propriétaire sous forme de SCI qui est visé.

**Monsieur PIEL** : Je demande s'il existe un document, un cahier, où sont recensés les droits de préemption non renforcés.

**Monsieur GONZALEZ** : Oui, ce cahier existe.

**Monsieur le Maire** : Nous passons au vote.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

#### **01-5 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE - 6, RUE DES CORDIERS - 19, RUE DU PETIT FOUR - SUBVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Monsieur GONZALEZ** : C'est la délibération habituelle.

**Monsieur le Maire** : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 42 voix POUR sur 46 (4 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

#### **01-6 - ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE BEAUVERT - PROPRIETE DE LA SA HABITAT 06 - PARCELLES DE TERRAIN CADASTRÉES AP 247-249-250 - DELAISSE DE VOIRIE DE 846 M<sup>2</sup> - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE**

**Monsieur GONZALEZ** : C'est un délaissé de voirie à l'euro symbolique.  
Pas d'interventions. Qui vote contre ? Pas d'abstentions.

**Monsieur le Maire** : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

**01-7 - VOIE NOUVELLE DU VAL CLARET- PARCELLE CADASTRÉE AV 251 - PROPRIÉTÉ LMOK PARTNER - DELAISSE DE VOIRIE DE 317 M<sup>2</sup> - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE**

**Monsieur GONZALEZ** : C'est une énième et dernière parcelle sur l'Allée des Roses qui deviendra un sens unique par la suite.

**Monsieur le Maire** : Pas d'interventions. Personne n'est contre ? Personne ne s'abstient.  
Adopté à l'unanimité.

**01-8 - BOULEVARD MARÉCHAL LECLERC ET AVENUE MAIZIÈRE - PROPRIÉTÉ RESIDENCE HOTEL ROYAL - PARCELLE DE TERRAIN CADASTRÉE BT 308 - DELAISSE DE VOIRIE DE 42 M<sup>2</sup> - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE**

**Monsieur GONZALEZ** : C'est la résidence « Hôtel Royal » qui nous cède 42 m<sup>2</sup>.

**Monsieur le Maire** : Pas d'interventions. Pas de vote contre. Pas d'abstentions.

Adopté à l'unanimité.

**01-9 - QUARTIER DES COMBES - PREMIÈRE AVENUE - PROPRIÉTÉ 'SCCV LE SUNSET TAGERIM-' PARCELLES DE TERRAIN CADASTRÉES DP N° 7/227/231/296/297/298/299 DELAISSE DE 55 M<sup>2</sup> - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE**

**Monsieur GONZALEZ** : C'est une cession à l'euro symbolique.

**Monsieur le Maire** : Pas d'interventions. Pas de vote contre. Pas d'abstentions.

Adopté à l'unanimité.

**01-10 - BOULEVARD BIJOU PLAGE - PROPRIÉTÉ RÉSIDENCE VILLA ANTIGUA - PARCELLE DE TERRAIN CADASTRÉE CV 442 - BANDE DE TERRAIN SUPPLÉMENTAIRE DE 78 M<sup>2</sup> - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE**

**Monsieur GONZALEZ** : On a tout dit.

**Monsieur le Maire** : Pas d'interventions. Pas de vote contre. Pas d'abstentions.

Adopté à l'unanimité.

**MONSIEUR SEITHER**

**05-1 - COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2010 - VILLE - ASSAINISSEMENT - REGIE DES TRANSPORTS - SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

**Monsieur le Maire** : Il est classique de présenter un compte administratif.

Après avoir dit quelques mots, je vais céder la place et la parole à André-Luc SEITHER, sur ce document.

Nos objectifs étaient et sont toujours, d'offrir des services de qualité à l'ensemble de la population. Le budget que nous vous avons présenté en fin d'année dernière, était un budget extrêmement ambitieux puisqu'il faisait état de travaux très importants dans le cadre de l'investissement. Et dans un contexte économique difficile, nous avons décidé d'une contrainte de fonctionnement importante sans baisser la qualité des services offerts à la population.

Nous étions dans cette optique ; aidés par plusieurs audits qui avaient été effectués : audits financiers, audits par le Trésor Public, audits par le bureau d'Etudes, audits par la Chambre Régionale des Comptes qui avait donc considéré que notre modération fiscale pouvait être tenue à condition de maîtriser notre fonctionnement.

On constate à la lecture de ce compte administratif, que malgré la crise, nos recettes de fonctionnement progressent de 3 % depuis 2009. Cela montre la bonne santé de notre économie locale et donc le fait que ce territoire, notre territoire dans les Alpes Maritimes, a mieux résisté à la crise que partout ailleurs en France.

Nos efforts ont permis de revenir au niveau de 2008 pour les dépenses de gestion et de les réduire de 2,5 % par rapport à 2009. Cette évolution à la baisse inclut la masse salariale qui n'a augmenté que 0,68 % par rapport à 2009, toujours guidée par les cellules qui suivent les conclusions de l'audit et qui permettent de mutualiser les moyens et d'obtenir des gains de productivité. Les principaux gains ont été obtenus sur les charges de gestion courante qui sont revenues elles à leur niveau de 2005. C'est dire – et je me permets d'en féliciter l'ensemble des services – combien nous avons été capables de faire un effort de gestion sans pour autant altérer la qualité des services rendus.

Sur les efforts qui ont été faits envers la population, je n'en citerai que deux, et bien entendu, avec une sanctuarisation des demandes sociales puisque le CCAS a continué à augmenter, avec des projets de développement qui se poursuivent et s'amplifient et que l'ACMA est passée de 221 000 Euros en 2009 à 293 000 Euros en 2010. Je vous rappelle que la première année en 2007, pour les aider les familles à garder leurs enfants, nous avons proposé un budget de 34 000 Euros. C'est donc un budget qui a pratiquement été multiplié par 8 depuis sa création.

Le programme des investissements, vous le voyez, est en cours et continue à se dérouler normalement à la fois dans les grands équipements et dans la proximité. La Commune se voit ainsi dotée des équipements dont elle avait besoin.

C'est donc un compte administratif qui correspond exactement aux objectifs ambitieux que nous nous étions fixés, qui vous est aujourd'hui présenté. Et je laisse le soin à Monsieur l'Adjoint aux Finances et à Monsieur le Premier Adjoint de vous le présenter puisque la différence entre l'ordonnateur et le comptable fait que le maire ne participe pas au vote du compte administratif.

Monsieur le Premier Adjoint, je vous cède la parole et la présidence.

*Sortie de Monsieur le Maire – La séance est présidée par Monsieur Jean-Pierre GONZALEZ.*

*La procuration de Monsieur BARBERIS s'annule.*

*Présents : 33 / Procurations : 11 / Absents : 5*

**Monsieur SEITHER** : Monsieur le Premier Adjoint, Mes chers collègues, le compte administratif que je vous présente aujourd'hui constate une réalisation de 174 807 549,81 Euros de recettes pour 161 866 216, 16 Euros de dépenses.

Vous avez pu disposer lors de la Commission des Finances élargie de tous les éclaircissements que vous avez souhaités.

Je vais maintenant vous présenter le résultat de ce compte administratif.

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 3 % par rapport à 2009 soit 3,9 millions d'Euros. Cette augmentation ne tient pas compte des recettes liées à ces cessions qui sont ré-imputées en section d'investissement. Il est par conséquent plus cohérent de ne pas les intégrer dans l'analyse des recettes réelles de fonctionnement.

Le poste de recettes le plus important en fonctionnement est constitué des impôts et taxes qui représente plus de 70 % des recettes réelles.

Ce poste augmente de 2.42 % par rapport à 2009 soit 2,2 millions de plus dont 1,4 millions provient de l'augmentation des contributions directes, augmentation, qui est mécanique, des bases des campagnes de logements vacants et 1.6 millions de la reprise des droits de mutation.

En contre partie, les prélèvements sur les produits des jeux sur les casinos ont encore baissé de près de 400 000 Euros, soit -8% par rapport à 2009. Depuis 2007, c'est une baisse de 38 % qui est enregistrée sur ce poste.

Les droits de stationnement enregistrent également une baisse de plus de 22 %, due principalement à la fin du contrat de gérance du Parking de la Poste depuis le 30 juin 2009.

La taxe de séjour reste stable à 1 000 100 Euros.

La taxe sur l'électricité baisse légèrement, -1.9 % alors que la taxe sur la publicité augmente de près de 36 %, passant de 218 000 à 298 000 Euros.

Le second poste de recettes représente près de 20 % des recettes de fonctionnement. Il s'agit là des dotations et participations qui affichent une augmentation de 7,2 % soit 1,8 millions d'Euros, due à l'augmentation des compensations de l'Etat, consécutive à la diminution des abattements (+ 58 %) soit 680 000 Euros. Il y a une régularisation de 1 100 000 euros de la participation de la CAF au titre de 2009.

Enfin les produits des services progressent de 7,4 % par rapport à 2009, hausse due principalement à une régularisation de la perception de la redevance des ports.

En ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement, elles diminuent de 0.7% par rapport à 2009, soit - 0,9 millions d'Euros. Les charges de personnel qui représentent 59,6 % des dépenses réelles de fonctionnement, sont en progression de 0,68 % par rapport à 2009. Ce résultat est la conséquence des mesures de gestion du personnel prises en 2010.

Les charges à caractère général qui représentent 17 % des dépenses réelles de fonctionnement, diminuent de plus de 13 %, soit 3,2 millions d'Euros. Cette baisse est due globalement à une politique de maîtrise des dépenses dans tous les secteurs. A noter, les dépenses exceptionnelles en 2009 qui n'ont pas été reconduites en 2010, telle que l'Exposition Picasso – plus de 650 000 Euros mais aussi une régularisation de la redevance pollution domestique pour 214 000 Euros.

Cette baisse conséquente est le signe que les efforts de gestion entrepris depuis plusieurs mois, ont été poursuivis en 2010.

Enfin, les participations, les subventions diminuent de 2;73 % par rapport à 2009, soit - 480 000 Euros. Il est à noter que la Ville poursuit sa politique de soutien actif au CCAS dont la subvention a progressé en 2010 de 2,1 % soit + 97 000 Euros.

Le niveau des subventions versées aux associations est, quant à lui, en diminution de 6,3 % sachant qu'un effort important a été fait sur l'ensemble des subventions du secteur sportif.

Enfin, l'annuité de la dette – c'est-à-dire remboursement du capital et des intérêts, augmente de 13,32 % par rapport à 2009, pour permettre un programme d'investissement ambitieux. Le taux moyen de la dette constaté en 2010 est 4 % malgré les fluctuations du marché et grâce à une gestion active et prudente de la dette.

Je vais laisser la parole à Monsieur le Premier Adjoint qui va présenter l'investissement. Avant, je voudrais remercier la Direction des Finances et plus précisément Mesdames TERZO et PETERS pour leur présentation lors de la Commission des Finances élargie, sans oublier Monsieur LE DU pour sa démonstration sur la grille des emplois souvent demandée lors du Conseil.

**Monsieur GONZALEZ** : Merci Monsieur SEITHER.

Effectivement, on voit bien que c'est un compte administratif qui reflète parfaitement le budget que nous avons voté. C'est en conformité même s'il y a de bonnes surprises dans la mesure où il y a des recettes excédentaires.

En ce qui concerne l'investissement, l'année 2009 a vu la réalisation d'opérations dans tous les secteurs :

- secteur scolaire et enfance : la poursuite des travaux de réhabilitations de l'Ecole Laval ;
- secteur culturel : travaux d'étanchéité du Bastion Saint André, restauration des Remparts sur le Port – dont le Maire a parlé tout à l'heure – et restauration de l'enceinte du Château Grimaldi ;
- secteur associatif : poursuite de l'aménagement du site du Fort Carré dit GDF. Cet aménagement du site se fait à la satisfaction générale des associations ;

- secteur sportif : construction de la Salle Omnisports des Trois Moulins ;
- secteur urbain : de nombreuses interventions telles qu'au boulevard Wilson, la section comprise entre le boulevard Foch et les Dames Blanches, la fin de première tranche de l'aménagement du boulevard Albert 1<sup>er</sup>, travaux d'aménagement de la promenade du Port de la Salis, l'aménagement provisoire et la sécurisation du bord de mer entre Juan-Les-Pins et Golfe Juan, apprécié par les Juanais et les Golfe-Juanais, réhabilitation du parvis du Musée Picasso et de la Place Mariejol. Enfin, dans le cadre de la lutte contre les inondations, les travaux de restructuration en capacité environnementale de la Brague avant son débouché en mer et la poursuite des travaux de la défluence Laval – Foch.

Tout cela fait 7,5 millions d'Euros de grands travaux auxquelles s'ajoutent 2,6 millions de travaux dans les équipements, notamment 730 000 pour les équipements scolaires, 630 000 pour les équipements techniques et administratifs, 294 000 pour les équipements sportifs, 115 000 pour les équipements culturels, 100 000 pour les équipements de la petite enfance, 95 000 pour les équipements pour la jeunesse.

Et tout secteur confondu :

- 337 000 pour les travaux de sécurité ;
- 233 000 pour les économies d'énergie ;
- 78 000 pour les travaux d'accessibilité.

Les travaux d'infrastructures – voirie, espaces verts – se sont chiffrés à 3,4 millions d'Euros dont 1 million de travaux de proximité.

Dans ces dépenses d'équipements sont également comptabilisés les moyens des services, acquisitions de véhicules, de mobiliers, matériel informatique pour un montant de 1,4 million en 2010.

A noter également, 1 million d'Euros d'acquisitions foncières qui ont été réalisées dont notamment l'acquisition de parcelles pour la création de parkings et pour des aménagements urbains – chemin de la Constance (élargissement) – Chemin de Beauvert – Rue Vauban – Avenue des Amphores (élargissement) – Avenue du Val Claret (élargissement).

Enfin, la Ville a versé plus 600 000 Euros de subventions d'investissement dont 493 000 pour le CCAS et 120 000 pour la Maison de Retraite « Le Coteau ».

En conclusion, comme vous avez pu le constater et comme Monsieur le Député-Maire et Monsieur SEITHER ont pu vous le dire, à la lecture de ce compte administratif, la situation financière est résolument saine. Le recours à l'emprunt est maîtrisé. Les efforts de gestion nous permettent de conserver un excédent qui nous garantit une situation financière saine pour les années qui viennent.

Je vous remercie.

Interventions : Madame RAVEL

**Madame RAVEL** : Nous avons apprécié lors de la Commission des Finances toutes les explications qui nous ont été fournies et nous remercions Monsieur SEITHER, Madame TERZO et toute son équipe pour le travail qu'ils accomplissent.

Nous avons remarqué un net souci de faire des économies et une progression de certaines recettes, les droits de mutation en particulier.

Cependant, la masse salariale est encore trop élevée. 55,32 % des recettes. Malgré une bonne exécution du budget, étant donné que nous n'avons pas approuvé le budget primitif, nous voterons donc contre les décisions modificatives.

**Monsieur GONZALEZ** : Vous êtes cohérente.

**Monsieur PIEL** : Je n'ai pas compris ce que l'on votait. C'est un compte administratif. Ce ne sont pas des décisions modificatives.

Au-delà de la concrétisation ou non de vos décisions, le compte administratif permet chaque année de visualiser les effets de vos choix.

Par exemple, nous pouvons constater l'application sans restriction de la RGPP sur le personnel. Sur les 2 169 postes ouverts, chiffre stable depuis trois ans, seulement 1 926 sont pourvus. 243 emplois non pourvus soit 100 de plus qu'en 2009 dont :

- 49 emplois administratifs ;
- 94 emplois techniques ;

et je vous renvoie aux délibérations précédentes,

- 15 emplois de policiers municipaux.

En réalité, c'est comme si on avait fermé une entreprise moyenne à Antibes. C'est un mauvais coup contre l'emploi au pire moment de la crise.

Alors, effectivement, tout le monde l'a dit, nous retrouvons l'économie ainsi réalisée : 1 502 336 € non dépensés en charge de personnel. Voilà une des raisons essentielles de la dégradation du service rendu au public par les services communaux. Cela, les habitants de notre ville le constatent tous les jours. Ce sont eux les usagers et contribuables qui paient avec les fonctionnaires territoriaux votre politique de rigueur d'inspiration sarkozienne.

C'est la fin du Plan de relance. Effectivement, le budget avait décollé en 2008 et 2009 avec 188 millions de recettes (alors qu'il n'était que de 174 millions en 2007). Mais en 2010 retour à l'étiage de 2007 : 174 millions. Idem bien sûr pour les dépenses où l'année 2010 est même en retrait par rapport à 2007 (moins 1 million d'euros).

Ce qui ne diminue pas - et là, je vous renvoie à la délibération précédente et au merveilleux classement et à la merveilleuse position d'Antibes quant à la loi SRU - ce qui ne diminue pas mais qui augmente, c'est l'amende SRU : 858 595 €. Pour une ville qui fait du 111 %, excusez du peu. Champion de France ! Champion de France car même votre ami, le maire de Nice – avec une commune quand même plus importante, paye moins que la Ville d'Antibes. Bravo. Voilà un triste record que l'on ne trouvera pas dans le compte administratif car il n'y a aucune ligne qui apparaît avec ce montant-là. Est-ce une gêne, une honte ? Non. C'est simplement que l'amende de la loi SRU n'apparaît plus dans les comptes administratifs tout simplement parce qu'elle est prélevée avant dans les recettes.

Le compte administratif montre aussi une nouvelle fois vos priorités. Alors il y a des investissements effectivement. Il y en a des parcimonieux. Rien sur les engagements d'accompagner le FISAC de la Vieille ville ou de Juan-les-Pins par exemple. Les deux FISAC.

La lenteur et même le sur-place de nombreuses opérations pourtant annoncées depuis des années. Je pense aux bassins de rétention. Je pense à la lutte contre les inondations de la Brague. Alors, effectivement, on a eu il y a quelques temps encore des projections intéressantes. En tout les cas sur le budget 2010, rien, nada. Mais aussi sur l'élargissement de voiries. On a voté tout à l'heure, là aussi, des acquisitions pour un euro symbolique etc.. Il y a pas de politiques qui permettent à la voirie d'être adaptée à notre Ville, à ses habitants, aux déplacements avant qu'un promoteur cède les 15 mètres par ci ou les 15 mètres par là. Il suffit d'aller au chemin des Combes pour voir ce que cela occasionne dans la circulation.

Depuis 1995, vous appliquez le fameux principe de modération à notre ville. Franchement, cela ne lui réussit pas et encore moins à ses habitants. C'est vrai qu'après quinze ans, des projets arrivent au stade de la réalisation mais nous, nous préférons :

- que le bilan des logements sociaux soit au moins présentable et pas simplement virtuellement présentable ou de façon, comment dire... de la science fiction que l'on a eue tout à l'heure ;
  - que les transports collectifs soient enfin réalisés, depuis 1995 quand même ;
  - que les voiries - je le disais tout à l'heure - soient calibrées y compris pour les déplacements doux.
- Ce sont des lignes budgétaires que l'on peut identifier. Vous voyez, marcher sur un trottoir sans risquer de se faire écraser ou faire du vélo sur une piste cyclable sans risquer de se faire mettre par terre par une voiture ;
- qu'une véritable politique communale existe autrement qu'au coup par coup - je parle là au niveau commerce – et en faisant la part belle aux grandes surfaces ;
  - que nos quartiers soient des lieux de vie où les services publics sont présents et efficaces ;
  - que la jeunesse et la culture pour tous tiennent une place prépondérante.

Voilà en quelques mots ce que nous aurions aimé trouver dans ce compte administratif. Cela voudrait dire évidemment que nous n'appliquez pas votre politique et on n'aurait pas les phrases de l'on entend à chaque Conseil municipal sur l'implication du privé au Palais des Congrès, sur la salle de musique, de sports etc... Projets pharaoniques qui ne répondent pas au besoin quotidien de la population de notre Ville.

**Monsieur GONZALEZ** : Je vous remercie Monsieur PIEL.  
Madame MURATORE

**Madame MURATORE** : Merci. Lors des débats d'orientation budgétaire, nous avons fait un certain nombre de propositions. Aucune n'a été retenue. Le compte administratif ne fait que présenter la réalité de l'activité de la Ville dans l'année, qui n'intègre donc aucune de nos propositions.

Autre point : cette année, l'écart entre vos prévisions et le réalisé est très important. C'est la première fois, me semble-t-il, qu'il est aussi important, tant en fonctionnement qu'en investissement. Aussi, nous ne voterons pas ce compte administratif. Le vote ville, assainissement, transports et service public de l'assainissement non collectif étant groupé, nous ne prendrons pas part au vote.

Nous ne reviendrons pas sur le détail poste par poste car nous avons pu poser nos questions lors de la Commission Finances et nous remercions les services pour leur disponibilité.

Mais certains points méritent d'être signalés.

Le poste « charges de personnel », nous constatons que ce poste n'a augmenté que de 0,68 % en 2010 ; ce qui a une incidence en termes de paie du personnel et aussi en nombre de personnes employées par la ville. Cette augmentation est nettement inférieure à l'inflation et les salaires des personnels de la collectivité ne suivent pas l'inflation. Parmi le personnel, il y a des petits salaires pour qui, contrairement à ce que prévoit le Gouvernement, le gel des rémunérations, une augmentation serait bien nécessaire pour leur permettre de vivre décemment. Les postes non pourvus sont en augmentation : 144 fin 2009, 182 fin 2010. Et ça, c'était au 31 décembre 2010 car au mois de février, nous avons voté une augmentation des effectifs budgétaires. Si nous comprenons bien qu'une certaine souplesse est nécessaire, qu'il y a toujours une différence, cette différence est de plus en plus importante. A quoi bon à ce moment-là, augmenter les effectifs budgétaires si ce n'est qu'une annonce et jamais une réalité. Vous aviez décidé de geler les recrutements pendant l'audit. Celui-ci a été rendu et maintenant, certains services se trouvent dans de graves difficultés pour fonctionner correctement et rendre au citoyen le service attendu. Je pourrais citer des situations critiques. Il est maintenant nécessaire de revoir la question des emplois.

Autre point : nous renouvelons notre demande de rétablir l'abattement spécial à la base qui bénéficiait aux plus faibles revenus. Vous nous aviez expliqué que cette suppression permettait une augmentation des compensations fiscales de l'Etat. Certes. Mais lorsque nous regardons les compensations fiscales entre 2008, avec l'abattement spécial à la base et 2009, sans cet abattement, elles n'ont augmenté que 30 000 Euros. Si on regarde aussi l'augmentation entre 2009 et 2010, elle s'élève à 560 000 Euros. Ramenée au budget total de la ville, 2,96 %. D'autres choix étaient possibles.

Nous voyons chaque semaine, au conseil d'administration du CCAS, des demandes de familles qui ne peuvent, compte tenu de leur budget très serré, faire face à cette charge de la taxe d'habitation. Nous ne pouvons admettre cette politique qui d'un côté, augmente les taxes et qui, ensuite, dit « on va les aider à payer ». Et ensuite, on se permet de dire, comme le Ministre des Affaires européennes, que "certains sont assistés et que cet assistantat est le cancer de la société française".

Oui, il y a des pauvres en France et à Antibes. Et le nombre de personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté ne fait qu'augmenter depuis le milieu des années 2000 et encore plus en 2010.

Un impôt plus progressif alors que maintenant il est dégressif – plus on gagne, moins on paie – des politiques plus justes et orientées vers les plus en difficultés, seraient plus utiles que des paroles pour stigmatiser une partie de la population.

Sur ce point, nous attendons toujours la présentation de l'analyse des besoins sociaux de la collectivité. Présentation qui devrait être annuelle.

Un autre point : nous revenons sur notre demande de construction d'une nouvelle crèche. Le coût de l'ACMA augmente chaque année, et les enquêtes le démontrent, ne répond pas aux attentes des familles en termes de mode de garde.

Même l'OCDE, qu'on ne peut pas accuser d'affreux gauchiste, préconise la construction de crèches pour lutter contre les inégalités.

Nous renouvelons aussi notre demande que le produit des ventes d'immeubles et terrains soit consacré du logement social. Nous l'avons vu dans le débat sur le PLU...

**Monsieur GONZALEZ** : Excusez-moi de vous interrompre. On pourrait rester dans le compte administratif ?

**Madame MURATORE** : C'est dans le compte administratif que nous retrouvons les ventes de biens, terrains et immeubles.

**Monsieur GONZALEZ** : Nous n'allons pas refaire un débat...

**Madame MURATORE** : C'est dans le compte administratif que nous retrouvons les ventes d'immeubles pendant l'année ; donc, c'est pour cela que j'interviens là-dessus. Donc, nous demandons...

Même le préfet dit que la Ville ne rattrapera pas son retard par rapport à la loi SRU. Un effort est nécessaire, que nous ne retrouvons pas dans le compte administratif – pour faire le lien.

En ce qui concerne les investissements, le retard pris justifie bien deux numéros d'Info Ville sur les grands projets. Sans commentaires.

**Monsieur GONZALEZ** : Je vous remercie. Vous avez fait beaucoup de commentaires.

Que dire ? On me répétera à chaque fois qu'on est dans le compte administratif et qu'il n'est que le reflet exact ou non exact d'un budget. En l'occurrence, il est le reflet de notre budget. Si on s'en tient au compte administratif lui-même, je pense que l'on pourrait passer au vote immédiatement.

Simplement, je dirai que la sortie concernant l'aide aux plus pauvres, Monsieur GENTE est là et pourra témoigner que le CCAS est un outil d'aide aux plus pauvres qui est largement abondé par la Ville d'Antibes.

Il est privilégié par rapport à d'autres organismes. Et c'est normal. Monsieur le Député-Maire a toujours dit qu'il aiderait le plus possible car nous avons tous conscience et il ne faut pas penser que vous êtes les seuls à vouloir aider les plus démunis.

Nous en rencontrons tous les jours nous aussi. Et nous savons que ces gens les plus faibles, il faut les aider et nous le faisons. Mais un budget est un budget général où il y a des postes d'investissement, de fonctionnement, de personnel, d'aide au CCAS.

L'essentiel est de faire l'effort le plus important envers les plus démunis. C'est ce qui est fait, et le compte administratif le prouve encore.

**Monsieur PIEL** : *inaudible...*

**Monsieur GONZALEZ** : Oui, il y a eu une augmentation de cette aide de 3 %, c'est plus que l'inflation.

Je vais demander à Monsieur SEITHER s'il a quelque chose à rajouter sur le plan technique, sinon nous passons au vote.

**Monsieur SEITHER** : Je voulais répondre à Monsieur PIEL, si votre groupe avait participé à cette fameuse Commission, vous n'auriez pas posé deux questions aujourd'hui, dont celle concernant le personnel. Monsieur LE DU m'a dit qu'il pouvait vous faire une séance de rattrapage pour vous expliquer les grilles, comment ça marche. Il nous a expliqué de A à Z comment fonctionnait la grille. C'est la première chose.

La deuxième, concerne le SRU : c'est englobé comme le prévoit la trame de notre budget, sur une ligne.

Enfin, concernant les travaux de voirie, en 2010, il y a eu 3,4 millions en plus des travaux de Wilson et d'Albert 1<sup>er</sup>, et non pas global. Si vous aviez été là, vous l'auriez su.

**Monsieur PIEL** : Peut-on avoir une interruption de séance pour savoir si on ne vote pas le compte administratif ?

Je veux dire qu'une réponse comme "c'est le responsable administratif qui va faire une séance de rattrapage"... cela ne marche pas pour moi. Je suis à la Commission des Finances et j'ai dit, le jour quand on nous a annoncé la date, que j'étais désolé de ne pas pouvoir y participer, je me suis permis de téléphoner à vos services, Monsieur SEITHER, pour avoir les informations.

Maintenant, j'aurais préféré que ce soit vous qui m'expliquiez où sont passés les 100 emplois en moins sur un an. C'est simple !

**Monsieur GONZALEZ** : Nous allons passer maintenant au vote chapitre par chapitre. Vous voulez un vote global ?

**Monsieur PIEL** : Si vous demandez au responsable administratif qui est derrière vous, il vous dira que l'on peut voter un compte administratif globalement, Monsieur LE DU pourra vous l'expliquer.

**Monsieur GONZALEZ** : J'irai au cours de rattrapage...

Ce sera un vote global.

**Monsieur SEITHER** : COMPTE ADMINISTRATIF VILLE

#### COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		<b>3 864,59</b>		<b>8 037 662,68</b>		8 041 527,27
Opérations de l'exercice	<b>31 843 247,04</b>	<b>31 791 289,85</b>	<b>130 022 969,12</b>	<b>134 974 731,69</b>	161 866 216,16	166 766 021,54
<b>TOTAUX</b>	31 843 247,04	31 795 154,44	130 022 969,12	143 012 394,37	161 866 216,16	174 807 548,81
Résultats de clôture	48 092,60			12 989 425,25	48 092,60	<b>12 989 425,25</b>
Restes à réaliser	<b>9 721 636,71</b>	8 486 417,44			9 721 636,71	8 486 417,44
<b>TOTAUX CUMULES</b>	9 769 729,31	8 486 417,44		12 989 425,25	9 769 729,31	21 475 842,69
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	1 283 311,87			12 989 425,25		<b>11 706 113,38</b>

**Monsieur GONZALEZ** : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 35 voix POUR sur 44 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCHE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

## Monsieur SEITHER : COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

### COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	2 536 876,99			1 553 195,20	2 536 876,99	1 553 195,20
Opérations de l'exercice	3 483 669,35	5 813 311,04	4 553 843,58	4 676 770,53	8 037 512,93	10 490 081,57
<b>TOTAUX</b>	<b>6 020 546,34</b>	<b>5 813 311,04</b>	<b>4 553 843,58</b>	<b>6 229 965,73</b>	<b>10 574 389,92</b>	<b>12 043 276,77</b>
Résultats de clôture	207 235,30			1 676 122,15	207 235,30	<b>1 676 122,15</b>
Restes à réaliser	1 095 726,61	1 000 000,00			1 095 726,61	1 000 000,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 302 961,91</b>	<b>1 000 000,00</b>		<b>1 676 122,15</b>	<b>1 302 961,91</b>	<b>2 676 122,15</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>302 961,91</b>			<b>1 676 122,15</b>		<b>1 373 160,24</b>

On constate une réalisation de 12 043 276,77 € de recettes pour 10 574 389,92 € de dépenses soit un excédent de 1 468 886,85 €. Après prise en compte des reports d'investissement, l'excédent est de 1 373 160,24 € les recettes réelles de fonctionnement soit 4,3 M€ en baisse de 0,9 %, sont constituées principalement par la redevance d'assainissement de 2,37 M€ de reversement de Veolia, + 420 000 de la Ville de Biot en hausse de 3,3 %.

Les redevances pour le raccordement à l'égout : 653 000 en baisse de 19 %.

Les primes d'épuration : 857 000 € en hausse de 0,5 %

Les dépenses réelles de fonctionnement arrêtées à 3,3 M€ enregistrent une baisse de 6,1 %, cette baisse est expliquée principalement par une maîtrise des dépenses de gestion. En outre, en 2009, le règlement d'un contentieux avait généré une charge exceptionnelle de 200 000 €. Les dépenses d'équipement atteignent 2,87 M€.

2010 a vu s'achever la réhabilitation du réseau de l'avenue Courbet et le déplacement de la station de relevage pour un montant de 150 000 €.

Ont été également réalisés en 2010 les travaux d'assainissement liés au schéma directeur d'assainissement, et notamment la fin des opérations de sécurisation des stations de pompage par l'installation de groupe électrogène pour 650 000 €.

Les travaux de renouvellement, réhabilitation ou réparation des réseaux pour 1,2 M€.

L'équipement de points de diagnostic permanent sur le réseau : 100 000 €

Enfin, les travaux de modernisation et de maintenance des stations de pompage et des eaux usées pour 400 000 €.

**Monsieur GONZALEZ** : Pas d'intervention ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 35 voix POUR sur 44 (7 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

**Monsieur SEITHER : COMPTE ADMINISTRATIF REGIE DES TRANSPORTS**

Compte tenu du montant de l'excédent constaté qui couvrait largement les dépenses prévues, aucune participation de la Ville n'avait été inscrite en recettes pour l'exercice 2010.

**COMPTE ANNEXE POUR LA REGIE DES TRANSPORTS**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés				20 830,16		20 830,16
Opérations de l'exercice			372,60		372,60	
<b>TOTAUX</b>			<b>372,60</b>	20 830,16	372,60	20 830,16
Résultats de clôture				20 457,56		<b>20 457,56</b>
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>				20 457,56		20 457,56
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>						<b>20 457,56</b>

**Monsieur GONZALEZ** : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 35 voix POUR sur 44 (4 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, et 5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

**Monsieur SEITHER : COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)****COMPTE ANNEXE POUR LE SPANC**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	3 681,09	21 520,05	133 609,66	162 352,54	137 290,75	183 872,59
<b>TOTAUX</b>	3 681,09	21 520,05	133 609,66	162 352,54	137 290,75	183 872,59
Résultats de clôture		17 838,96		28 742,88		<b>46 581,84</b>
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		17 838,96		28 742,88		46 581,84
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		17 838,96		28 742,88		<b>46 581,84</b>

Par délibération du 21/12/2009 le Conseil municipal a décidé la création d'un budget annexe spécifique pour le SPANC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, jusqu'à cette date le SPANC était intégré au budget annexe de l'assainissement, isolé dans l'état de ventilation des recettes et des dépenses.

Pour la première année, je vous présente le compte administratif du SPANC qui constate une réalisation de 183 872,59 € de recettes pour 137 290,75 € de dépenses, soit un excédent de 46 581,84 €.

Cette année encore les recettes de fonctionnement proviennent principalement d'une participation de la Ville comme la législation le permet ainsi que du reversement du résultat constaté à la clôture de l'exercice 2009 sur le budget annexe assainissement auquel s'ajoutent les primes d'assainissement versées par l'Agence de l'Eau pour 2009 et 2010 soit 12 300 €.

On constate une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement +8,74 % due notamment à l'embauche d'un nouvel agent sur le terrain.

En ce qui concerne la section d'investissement, elle est autofinancée à + 95 %, les 5 % restants proviennent du Fonds de Compensation de la TVA pour 1 046 €.

En face des 21 520,05 € de recettes qui ont été réalisées, on constate 3 681,09 € de dépenses d'investissement.

**Monsieur GONZALEZ** : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 35 voix POUR sur 44 (4 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE et 5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

**Monsieur GONZALEZ** : Nous pouvons demander à Monsieur le Député-Maire de revenir. En attendant nous continuons l'ordre du jour.

## **05-2 - BUDGET VILLE - EXERCICE 2010 - AFFECTATION DU RESULTAT**

**Monsieur SEITHER** : Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010 constatant que ce compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 12.989.425,25 €, un besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser de 1.283.311,87 €, il est proposé au Conseil municipal de décider d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A l'exécution du virement, à la section d'investissement : 1.283.311,87  
et un excédent reporté pour 11.706.113,38.

**Monsieur GONZALEZ** : Pas de question ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 35 voix POUR sur 44 (4 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE et 5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

## **05-3 - BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2010 - AFFECTATION DU RESULTAT**

**Monsieur SEITHER** : Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010 constatant que ce compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 1.676.122,15 €, un besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser de la section d'investissement pour 302.961,91 €, il est proposé au Conseil municipal de décider d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A l'exécution du virement, à la section d'investissement : 302.961,91  
et un excédent reporté pour 1.373.160,24.

**Monsieur GONZALEZ** : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 35 voix POUR sur 44 (4 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE et 5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

#### **05-4 - BUDGET REGIE DES TRANSPORTS - EXERCICE 2010 - AFFECTATION DU RESULTAT**

**Monsieur SEITHER** : Nous avons constaté un excédent de fonctionnement de 20.457,56 €, il est proposé au Conseil municipal de décider d'affecter le résultat à l'excédent reporté pour le même montant.

**Monsieur GONZALEZ** : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

#### **05-5 - BUDGET SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - EXERCICE 2010 - AFFECTATION DU RESULTAT**

**Monsieur SEITHER** : Nous avons constaté un excédent de fonctionnement de 28.742,88 €, un excédent d'investissement de 17 838,96 €, il est proposé au Conseil municipal de décider d'affecter le résultat à l'excédent reporté pour 28.742,88 €.

**Monsieur GONZALEZ** : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 35 voix POUR sur 44 (4 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE et 5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

*Retour de Monsieur le Maire. Il préside à nouveau la séance.  
Présents : 34 / Procurations : 12 / Absents : 3.*

#### **05-6 - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL MUNICIPAL - EXERCICE 2010 - VILLE - ASSAINISSEMENT - REGIE DES TRANSPORTS - SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

**Monsieur SEITHER** : C'est pour lui donner quitus. Il n'y a pas de vote.

#### **05-7 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE - REGIE DE RECETTES - REMISE GRACIEUSE ET APUREMENT DU DEFICIT**

**Monsieur SEITHER** : Il y a eu un vol de 80 €, on nous demande la remise gracieuse et l'apurement du déficit.

**Monsieur le Maire** : Pas d'intervention ? Pas de vote contre ni d'abstention.

Adopté à l'unanimité.

**MADAME ANGELE MURATORI** – *question rapportée en son absence par Monsieur SEITHER*

### **10-1 - PARC AUTO - VEHICULES ET MATERIELS REFORMES - CESSION**

**Monsieur SEITHER** : C'est une délibération traditionnelle. Vous avez la liste. Je vous propose l'aliénation des véhicules et matériels mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

### **MADAME MONIQUE CANOVA**

#### **12-1 - AGENCES POSTALES COMMUNALES - INDEMNITE COMPENSATRICE AU BENEFICE DE LA COMMUNE - AUGMENTATION DU MONTANT**

**Madame CANOVA** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, la Direction de la Poste des Alpes-Maritimes nous a informés que l'indemnité qu'elle nous verse pour les Semboules et le Cap d'Antibes, passerait de 867 € à 950 €. Je vous demande donc d'accepter cette augmentation.

**Monsieur le Maire** : Intervention de M. PIEL.

**Monsieur PIEL** : Nous ne voterons pas ce rapport, simplement parce que nous ne souhaitons pas valider d'une manière ou d'une autre la casse du service public de la Poste.

Il suffit de passer un peu de temps à la Croix Rouge, y compris aux Semboules d'ailleurs, quand l'agence des Semboules est ouverte, ce qui est vraiment une fenêtre de tir très courte, pour comprendre que les usagers ont besoin d'un véritable bureau de poste avec du personnel et la totalité des services postaux.

**Monsieur le Maire** : Qui est contre ? 3. Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 43 voix POUR sur 46 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS).

#### **12-2 - POMPES FUNEBRES - MODIFICATION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL**

**Madame CANOVA** : Monsieur le Maire et chers Collègues, il s'agit par cette délibération d'accepter la modification du règlement municipal des pompes funèbres à la suite d'un décret du 28 janvier 2011 qui concerne une simplification des formalités, des démarches à accomplir en cas de décès.

Je vous demande d'accepter cette modification qui simplifie les choses pour tout le monde.

**Monsieur le Maire** : Intervention de Monsieur PIEL.

**Monsieur PIEL** : Effectivement c'est un décret, on a du mal à comprendre comment le Conseil municipal pourrait s'y opposer. Quand on lit bien les textes, on se rend compte que les modifications vont toutes dans le sens de l'effacement du pouvoir du Maire avec dans le même temps plus d'espaces laissés aux sociétés de pompes funèbres. Nous ne pensons pas que cela aille dans le bon sens.

Nous savons que le libéralisme et le marché sont des dogmes que vous respectez et servez, mais nous pensions que certains secteurs étaient plus ou moins protégés.

Nous avons constaté, il y a quelques années comment le marché de la mort a été en proie à des batailles commerciales où tous les coups étaient permis.

Nous avons compris que vous refusez le service public, qui pourtant existe dans d'autres communes, et qui est le seul garant de l'égalité de traitement.

En renonçant à quelques pouvoirs que vous déteniez, vous laissez encore plus de champ aux marchands.

Enfin, je voudrais souligner que la deuxième ville du département ne dispose pas d'un crématorium, nous avons proposé un site puisque vous nous aviez posé la question à plusieurs reprises...

**Monsieur le Maire** : Quel site ??

**Monsieur PIEL** : Je vais vous le dire...je l'ai déjà dit je crois. Le site de la Zone des Trois Moulins, à proximité de la future salle de sports, il y a aujourd'hui y compris des friches "industrielles", en réalité ce sont des hangars à l'abandon, il y a des espaces-là qui pourraient être utilisés de manière pertinente.

Nous ne sommes pas sur une zone habitée, on est sur une zone qui est en train d'être valorisée. Elle est sur le territoire de la Commune d'Antibes, et sur le territoire de la CASA, y compris peut-être ailleurs dans le périmètre que gère le SYMISA. Je crois que tous les ingrédients sont là pour que l'on puisse étudier au moins que le crématorium puisse être implanté sur cette zone.

**Monsieur GONZALEZ** : Monsieur le Maire, il y a quinze jours, lors du Conseil des Adjointes, vous nous avez parlé de l'idée de remettre en route le projet de crématorium... vous n'étiez pas là, Monsieur PIEL, et donc effectivement nous sommes à la recherche vers les Trois Moulins, ou avant, vers Décathlon éventuellement, en limite du cimetière, il y a une possibilité et nous sommes à la recherche actuellement, et je pense qu'on pourra le présenter.

**Monsieur PIEL** : Sinon on peut aller se promener ensemble... vous allez voir ces hangars en état de délabrement, il y a un espace là qui est intéressant.

**Monsieur GONZALEZ** : Nous sommes d'accord sur le principe, mais il y a une zone.

**Monsieur le Maire** : Il y a une zone que l'on doit requalifier, il faut réfléchir quand même à faire en sorte que le terrain de foot soit légèrement séparé d'un environnement de recueillement. Il faut que l'on travaille sur ce dossier. Il faut trouver un endroit serein, isolé.

Après, je n'ai pas eu l'impression non plus, pendant que je proposais un crématorium sur Antibes que j'ai eu un appui fort de la part de l'opposition.

Toujours est-il que je suis prêt, avec Monique CANOVA et Jean-Pierre GONZALEZ, à réétudier ce problème, de savoir comment les choses s'agencent sur la zone des Trois Moulins, pour que ce lieu soit accessible mais en même temps un lieu qui ne soit pas perturbé par les activités qu'il y a autour, perturbant pour les gens qui s'y rendront.

Le débat est ouvert et pour moi, cela reste une préoccupation.

Pour vous donner raison, Monsieur PIEL, de temps en temps, lorsque nous aurons trouvé un terrain, nous le ferons en régie, parce qu'autant mettre en régie l'ensemble des Pompes funèbres cela me paraît très anormal, autant j'ai bien vu que le retrait rapide des sociétés privées était plus motivé par le fait de ne pas se faire concurrence plutôt que de répondre à l'ensemble d'une population des Semboules, pour laquelle je suis à l'écoute et envers laquelle j'ai pris l'engagement de ne pas faire le crématorium sur ce territoire.

Les choses sont ainsi dites, je pense qu'à un moment donné nous avons réfléchi sur des zones des communes voisines, certaines réponses n'étaient pas négatives, il faut donc continuer à travailler sur ce sujet.

Nous passons au vote sur la délibération proposée par Monique CANOVA.

Qui est contre ? 3. Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 43 voix POUR sur 46 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS).

## **MONSIEUR YVES DAHAN**

### **29-1 - DIRECTION DES MUSEES - MUSEE PICASSO - REAPPROVISIONNEMENT DE LA BOUTIQUE - GUIDE DES COLLECTIONS DU MUSEE - ACHAT ET MISE EN VENTE - FIXATION DU TARIF DE VENTE**

**Monsieur le Maire** : Peut-être que Monsieur DAHAN peut nous apporter des précisions. J'ai cru comprendre que les recettes pendant l'exposition "Nomade" qui avait coûté à l'état brut 100 000 € à la Ville d'Antibes, les caméras aidant aussi à protéger non pas la statue, mais l'édifice des remparts, que les recettes plus la vente de 40 % des lithographies déjà dans la première année, fait que nous devrions être dans un bilan positif.

**Monsieur DAHAN** : Tout à fait, aujourd'hui nous ne sommes pas loin de 40 % de la vente de la lithographies, ce qui fait qu'en un an on a quasiment rempli tout ce qui nous permettait de faire, autrement, c'est vrai qu'il y a eu un apport important au musée puisque le Nomade lui a permis de progresser.

Ce qui est important aussi, chacun peut s'en rendre compte, c'est que dans la Ville d'Antibes, tous les commerçants, tous les gens qui ont travaillé, ont eu un apport indirect de cette présence, chacun s'en félicite. Lorsque l'on regarde les documents aujourd'hui, aussi bien de certaines sociétés que de certains promoteurs, c'est le Nomade que l'on voit apparaître. Cela veut dire que pour l'image, si elle est inquantifiable au niveau du chiffre, en tous les cas elle est un support très important pour notre ville.

**Monsieur le Maire** : Merci.

Vous nous proposez de réapprovisionner la boutique.

**Monsieur DAHAN** : Oui, il s'agit d'un réapprovisionnement d'un guide qui est publié en anglais. Il y a 430 exemplaires pour un coût de 3 870 € et qui laisse espérer une vente de 6 450 €. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les modalités d'acquisition et de revente des articles.

**Monsieur le Maire** : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

### **29-2 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - EXPOSITION « TRAITS DE JUSTICE » CONVENTION AVEC LA BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION DU CENTRE POMPIDOU - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur DAHAN** : Le musée Peynet qui aime parfois proposer des thèmes différents, a la particularité de présenter un thème sur le dessin d'audience régi par des règles strictes et qui concerne un nombre restreint de dessinateurs dont le trait accompagne les procès, modestes ou historiques.

En effet les caméras sont interdites, et cela plaira à certains, ainsi que tout appareil permettant d'enregistrer, de fixer ou de transmettre la parole et l'image.

Seul les dessinateurs ou chroniqueurs judiciaires peuvent rendre compte du procès.

Il est proposé une convention avec la Bibliothèque Publique d'Information du Centre Georges Pompidou afin de déterminer les modalités et conditions de mise à disposition de la manifestation "Traits de Justice", du 11 juin au 4 septembre 2011.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

Cette exposition se fera avec le concours du Conseil de l'Ordre des Avocats de Grasse, puisqu'il participe pour un montant de 2 000 euros.

**Monsieur MOLINE** : Naturellement, il est toujours intéressant de faire vivre un musée par le biais d'expositions temporaires. Bien que passés sous silence, les frais annexes de l'installation du Nomade se sont malgré tout élevés à 78 397 €. De ce fait, pourriez-vous nous donner une estimation totale des autres frais annexes (manutention, transport, assurance, mobilier spécifique et autres) pour cette future exposition estivale. Merci.

**Monsieur le Maire** : Il y a un service public, du personnel, c'est du service public culturel. Si vous voulez que je vous donne le prix exact du fonctionnement des musées ce n'est pas le problème du transport ou autre qui va entrer en jeu, c'est l'ensemble. Je veux bien répondre à ce genre de question mais honnêtement, pensez-vous qu'il ne faut plus faire d'exposition dans les musées ?

**Monsieur MOLINE** : Pas du tout !

**Monsieur le Maire** : Nous vous apporterons des précisions. L'assurance est de 5 000 €.

**Monsieur DAHAN** : Monsieur le Maire, l'ensemble de l'exposition, assurance, livraison, mise en place et tous les frais annexes, va se situer autour de 10 000 €, un petit peu moins. Ce qui n'est pas très important pour une exposition qui va rester quelques mois.

**Monsieur le Maire** : Monsieur MOLINE, votre question était une curiosité particulière parce que vous n'avez pas l'information ou c'est une contestation ?

**Monsieur MOLINE** : Pas du tout, c'est une demande de renseignement, vu que nous n'avons pas eu cette information concernant le Nomade, on souhaitait l'avoir pour cette exposition.

**Monsieur le Maire** : Ce n'est pas tout à fait comparable. Vous pourriez poser ce genre de question en dehors du Conseil municipal et nous vous apporterons toutes les précisions, y compris les frais de fonctionnement de notre service public, de la Médiathèque lorsqu'elle fait des expositions etc.

Quant au Nomade nous vous donnerons les chiffres exacts et vous constaterez que grâce à l'aide de l'Etat, et de mécènes, cette sculpture qui est aujourd'hui emblématique d'Antibes et qui a été voté finalement à l'unanimité, est plutôt une bonne nouvelle.

Je vais dire aussi une autre bonne nouvelle en accord avec Yves DAHAN et Simone TORRES qui n'est pas là, on va avoir des dépôts d'œuvres contemporaines. Que l'on dise bien à tout le monde que ces œuvres vont être déposées par les artistes.

J'ai demandé à Yves DAHAN et à Jean-Louis ANDRAL de travailler sur ce sujet, à différents endroits emblématiques de la Ville et en particulier sur les remparts et sur le parcours du Bastion St Jaume jusqu'au Bastion St André.

Il y aura des frais de transport, d'assurance. On vous mentionnera tout ça mais les artistes les déposeront à titre gratuit. Cela évitera de nouvelles polémiques politiques et médiatiques sur ces sujets qui devraient être consensuels et qui sont quelque fois inutilement polémiques.

Nous n'avons pas voté la délibération alors je la soumetts au vote : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité.**

Merci.

La séance est levée à 19 h 10.

Le Directeur Général des Services,  
Secrétaire Auxiliaire de Séance,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Matthieu GILLI